

Bimestriel n°54 - 1€
Septembre-octobre 2006

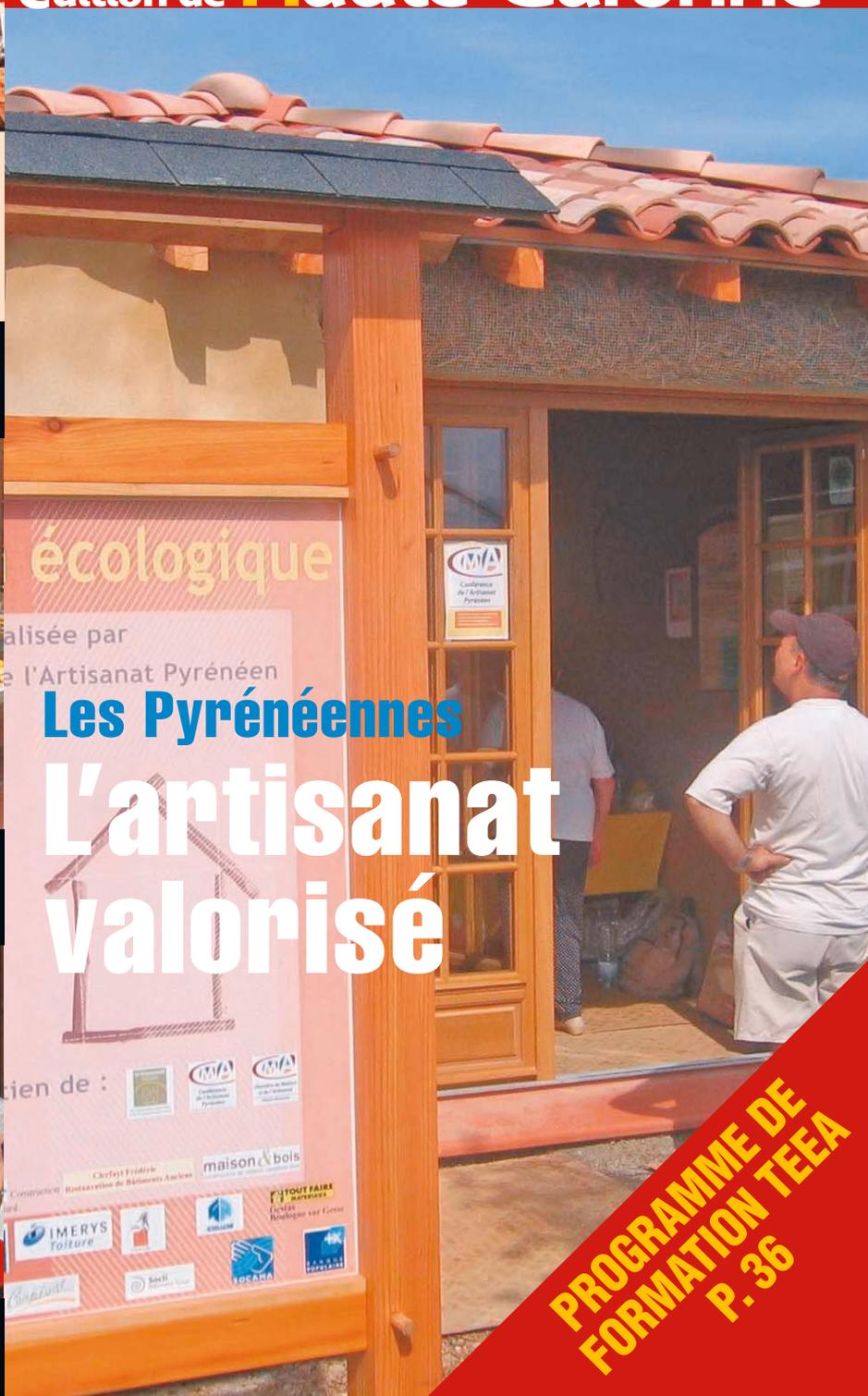
le monde des Artisans

Gagnez en performance
Formations 2006-2007



Efficacité immédiate
Démarches simplifiées
Rythmes de formation adaptés

édition de Haute-Garonne



TROUVER SA FORMATION
CONTINUE **LIRE P. 4**



QUALITÉ + : PARCOURS ATYPIQUE
DES PROFESSIONNELS
DE L'ALIMENTAIRE **LIRE P. 39**



ARTISANALES DU COMMINGES :
SUCCÈS POUR LES EXPOSITIONS
LIRE P. 45

écologique

réalisée par
la l'Artisanat Pyrénéen

Les Pyrénéennes

L'artisanat
valorisé

partenaires de :



PROGRAMME DE
FORMATION TEEA
P. 36

Prix en fête !

Offrez-vous un logiciel de gestion simple et performant !

PRIX
Anniversaire
20 ans
de
simplicité



Prix anniversaire valables jusqu'au 31/12/2006



20 ans, ça se fête ! Ciel vous propose pour l'occasion des prix exceptionnels sur ses 3 logiciels phares jusqu'au 31 décembre 2006.

Faciles à prendre en main, les logiciels Ciel simplifient la gestion de votre activité et vous permettent d'être opérationnel en quelques minutes seulement.

Ciel est la marque utilisée par la majorité des petites entreprises.

Pour connaître tous nos prix anniversaire :

N°Azur 0 810 181 000 , www.ciel.com ou rendez-vous dans l'un de nos points de vente.

ciel!
Appropriez votre gestion



Statut du conjoint Le décret est passé

Un an après, pratiquement jour pour jour, que la loi en faveur des PME n'instaure le choix obligatoire d'un statut pour le conjoint d'un chef d'entreprise qui travaille de façon régulière dans l'entreprise, paraît enfin le décret d'application tant attendu. Comme nous vous l'annoncions dans notre dernier numéro du *Monde des Artisans* (en p. 19), le conjoint participant de manière régulière à une activité professionnelle dans l'entreprise doit donc désormais être déclaré sous l'un des statuts suivants : conjoint associé (les époux détiennent chacun un certain nombre de parts), conjoint salarié (le conjoint travaillant dans l'entreprise perçoit un salaire proportionnel à sa qualification) ou conjoint collaborateur (réservé aux entreprises de 20 salariés au plus. Le conjoint ne perçoit pas de salaire et n'est pas associé). Les conjoints qui exercent à l'extérieur de l'entreprise une activité salariée supérieure à un mi-temps ne peuvent être considérés comme travaillant de manière régulière dans l'entreprise.

Renseignements : votre chambre de métiers et de l'artisanat.

Sondage Artisanat : une image confortée

Un sondage Ipsos/Banque Populaire réalisé en juin 2006* montre la très bonne image que les Français ont de l'artisanat. À noter tout d'abord que pour 90 % d'entre eux, l'artisanat est un secteur-clé de l'économie. Les différentes campagnes du fonds de promotion et de communication de l'artisanat ne sont sûrement pas étrangères à cette opinion. Ils sont aussi 53 % à penser qu'il constitue un secteur d'avenir et 34 % d'entre eux ont même envie de devenir un jour artisans eux-mêmes. Parmi les qualités reconnues au secteur, le dynamisme (90 % des personnes interrogées pensent que les artisans contribuent au dynamisme de leur localité) et la créativité (90 %). Enfin, 63 % des Français estiment que de plus en plus de jeunes choisissent de se former dans les métiers de l'artisanat. Souhaitons que l'avenir leur donne raison...

* Sondage Ipsos/Banque Populaire réalisé en juin 2006 auprès de 1 020 personnes de 15 ans et plus représentatives de la population française — Méthode des quotas.

En chiffres Créations d'entreprises

Le secteur de l'artisanat a enregistré une progression des créations pures d'entreprises entre les sept premiers mois de 2006 et la période équivalente de l'année 2005 de + 3,5 %, un taux proche de celui des entreprises non artisanales (+ 5 %). Alors que le nombre d'entreprises individuelles enregistré de janvier à juillet 2006 est resté stable au regard de la même période en 2005 (+ 0,1 %), le nombre de sociétés s'est accru de 8 %.



Cam- pagne Le bâtiment recrute

Le gouvernement a lancé en juillet dernier une campagne nationale de sensibilisation aux opportunités d'emplois dans le bâtiment. Plus gros créateur d'emplois du pays : 50 000 nouvelles embauches auraient pu avoir lieu en 2006... Pourtant 140 000 offres d'emploi proposées dans le secteur chaque année ne trouvent pas preneurs. Le gouvernement entend sensibiliser les chefs d'entreprise du bâtiment à l'embauche de personnes n'ayant pas forcément d'expérience dans ces professions. 50 000 affiches et 720 000 plaquettes, visant à rappeler les perspectives de carrière, de formation et de rémunération dans le secteur du bâtiment sont diffusées dans les locaux des services publics de l'emploi. Un portail Internet destiné à mettre en réseau l'information sur la formation et les possibilités d'emplois dans le secteur devrait voir le jour l'année prochaine.

Le ministère des PME, du Commerce et de l'Artisanat a lancé un appel à projets pour la commercialisation de produits artisanaux sur Internet auprès du grand public. Les projets de e-commerce dédiés aux produits des artisans et des petits commerçants pourront recevoir une avance

Internet Soutien à l'e-commerce artisanal

après avoir reçu une aide au démarrage. S'il n'est pas accessible à des artisans individuels, ce dispositif pourrait intéresser des institutions, des coopératives ou des groupements artisanaux ayant des projets de distribution sur le web.

remboursable de 200 000 euros maximum. Pour être éligibles, les dossiers doivent couvrir au moins une région entière et pouvoir devenir rentables

JOAILLERIE Origine France

RENSEIGNEMENTS : Union française de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, des pierres et des perles
Tél. : 01 40 26 98 00



« Nous avons la chance d'être reconnus dans le monde entier pour notre savoir-faire dans les métiers d'art. Notre objectif : pousser ce secteur où nous sommes les meilleurs, il est aussi stratégique que de construire des avions. » C'est ainsi que Renaud Dutreil, ministre des PME et de l'Artisanat a annoncé la création du label Joaillerie de France, qui certifie l'origine de fabrication française de pièces de joaillerie : elles devront avoir été montées, serties et polies en France, conformément aux règles juridiques et éthiques encadrant les entreprises du secteur.

Le label sera représenté par un poinçon développé par la Monnaie de Paris composé du poinçon du titre et de celui du maître accueillis au sein d'un hexagone. Tout artisan ou fabricant bijoutier-joaillier qui respecte les règles de l'art de la joaillerie française et les normes éthiques exigées peut prétendre au label. Il devra pour cela déposer sa candidature qui fera l'objet d'un audit par un organisme certificateur indépendant, le Cetheor (Centre technique de l'industrie horlogère) et qui devra ensuite être approuvé par une commission de professionnels.



édito

Pierre Pérez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne

Éducation, instruction, formation

Trois mots... Trois mots qui devraient nous suivre toute la vie. Éducation, parce que c'est la base de toute organisation collective. Instruction, parce que sans instruction, rien n'est possible. Formation, parce que c'est le seul moyen d'évoluer.

Or, aujourd'hui, l'éducation est négligée, l'instruction a perdu beaucoup de sens et la formation appartient, hélas, et trop souvent, aux marchands. Alors que faire ? Assister passivement à l'appauvrissement de notre langage, détourner le sens des mots et... regretter le temps passé ?

Non, car notre société vaut mieux que ce qu'elle laisse à voir. Tous les jours des hommes et des femmes, de toutes origines, de toutes conditions et de tous les niveaux empruntent, à leur façon, les chemins du savoir. Ils vont au-devant des événements pour apprendre et comprendre.

Intuitivement, ils cherchent à s'approprier les connaissances, qu'ils n'ont jamais eues ou qu'ils souhaitent parfaire. Leur quête est à la fois professionnelle et personnelle. Professionnelle car le monde bouge et qu'il faut savoir anticiper ses mouvements et personnelle car c'est la condition de leur épanouissement.

« Il n'est jamais trop tard pour apprendre ! » C'est sans doute un peu idiot de le répéter, et pourtant, combien de nos concitoyens n'ont-ils pas eu envie de rattraper le temps perdu et d'attraper ce trésor, qu'ils n'ont jamais possédé ou qui leur a échappé.

Se former, c'est remettre en cause ses certitudes, c'est accepter d'imprimer dans son esprit de nouvelles idées, c'est donner un sens à sa liberté.

Enfin, pour nous, les artisans, c'est aller de l'avant dans nos entreprises en privilégiant « la tête bien faite plutôt que bien pleine ».

événement en

Formation continue

Trouver sa pour accompagner dans son dévelo

Par manque de temps ou tout simplement parce qu'ils ne les connaissent pas, les artisans profitent trop rarement des formations dispensées par la chambre de métiers qui renouvelle cependant, sans cesse, son offre de stage afin de les adapter aux besoins des entreprises artisanales. Pourtant qui mieux que la chambre de métiers et de l'artisanat peut connaître la vie de l'entreprise artisanale et ses problématiques de productivité, de temps, d'efficacité commerciale, de gestion ou de communication. La connaissance des filières, l'implication dans le vécu de l'entreprise en partant de la phase d'apprentissage jusqu'à la transmission permettent à la chambre de métiers de définir au mieux des

formations adaptées aux spécificités de l'artisanat. Cette année encore, votre chambre de métiers et de l'artisanat innove en matière de formation continue en vous proposant pour cette rentrée de nouveaux stages. Des formations toujours de qualité vous sont présentées avec le nouveau catalogue ci-joint, en prenant en compte, par des cycles de formation modulaires, les saisonnalités de vos professions, ainsi que vos différentes charges de travail, le monde des artisans a choisi de vous présenter quelques nouveautés du catalogue 2007.

Deux nouveautés

Le premier stage « Perfectionnez-vous au métier de chef d'entreprise » (en page 6 du catalogue) s'a-

SOMMAIRE

Actualités

- 6 Apprentissage junior : tout est prêt...**
- 6 Prévenir les cancers professionnels**
- 7 Et si vous recrutiez un senior ?**

Haute-Garonne actus

- 8 Intense activité au sein du CFA**
- 10 Formation : organiser la comptabilité de son entreprise**

Bien gérer

votre entreprise

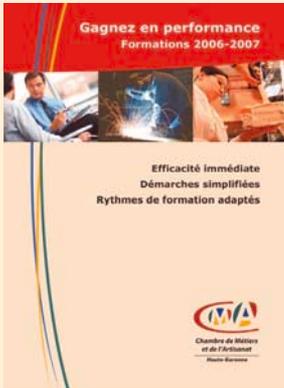
- 16 Rieux Réfractaires : une réussite à l'export dans un secteur sinistré**
- 18 Le DIF : comment ça marche ?**
- 20 Réussissez à vous faire payer**
- 21 Vendez vos produits sur internet... sans site**
- 25 LES MÉTHODES POUR FIXER LE BON PRIX**



8 Intense activité au sein du CFA

- 30 LE CRÉDIT-VEUNDEUR : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS**
- 32 PRÉPAREZ LA TRANSMISSION DE VOTRE ENTREPRISE**

Formation pour développer l'entreprise artisanale



adresse à des dirigeants d'entreprises artisanales, cadres dirigeants, successeurs ou repreneurs d'entreprises ayant des responsabilités (ou étant amenés à en avoir) en matière de direction, gestion et de commercialisation dans une entreprise de dimension artisanale. Cette formation

originale, d'une durée de quinze jours (à raison d'un jour par semaine, hors congés scolaires) a pour objectif de permettre aux chefs d'entreprises ou aux futurs responsables d'acquérir une méthodologie, de perfectionner leurs savoirs dans les domaines de l'analyse de leurs marchés, l'analyse marketing de leurs produits et services, l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines, l'analyse financière et budgétaire. Grande nouveauté également dans ce stage, un outil de simulation informatique à la prise de décision sera mis à la disposition des stagiaires, afin de les confronter à la réalité de l'organisation de l'entreprise, face à un environne-



ment concurrentiel. Une seconde nouveauté dans les formations s'articule sur la prise en considération des spécificités directes de certains métiers. Grâce au nouveau catalogue, vous pourrez ainsi vous perfectionner sur deux jours (pages 16 et 17 du catalogue) dans la gestion d'un salon de coiffure ou d'esthétique, d'un garage automobile ou d'une boulangerie ou encore d'une boucherie. Ces modules qui prennent en considération la particularité d'une profession permettront aux participants d'en retirer un avantage concret et immédiat pour le développement de leur entreprise.

EN BREF

Un suivi à chaque étape

Dans toutes les étapes de votre **parcours professionnel**, la chambre de métiers et de l'artisanat est à vos côtés et vous pourrez toujours trouver un **dispositif de formation correspondant à votre parcours professionnel**. Pour un suivi personnalisé de vos attentes de formation, vous pouvez contacter **Frédérique Ciecka** (05 61 10 47 28), **Marie-Laure Lacassagne** (05 61 10 47 91) ou **Rose-Marie Ottavi** (05 61 10 47 40) qui vous donneront tous les renseignements pratiques concernant les stages.



39 **Qualité+**, les professionnels de l'alimentaire



40 **Pierre Izard**, soutenir les artisans dans leurs efforts



44 **L'artisanat rural** du département valorisé



45 **Les Artisanales de Comminges** 2006

Haute-Garonne savoir-faire

36 **Technicien électricien automobile**
37 **Innover sur de nouvelles formations**

38 **Le brevet de maîtrise** : un enjeu fondamental pour votre avenir
39 **Qualité+**, les professionnels de l'alimentaire

40 **Pierre Izard**, soutenir les artisans dans leurs efforts

Pour aller + loin

42 **Votre courrier**, vos réactions

44 **L'artisanat rural** du département valorisé
46 **Jean-Paul Debeuret** : « Bien préparée, une entreprise est toujours vendable »

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 15 et 34 à 48 pour les abonnés de Haute-Garonne.

LE MONDE DES ARTISANS - Edition du Haute-Garonne n°54 - septembre-octobre 2006 ■■■ Directeur de la publication : François Bussac ■■■ Président du comité de rédaction des pages locales : Yves Yvinec ■■■ **RÉDACTION** : Edimétiers - 01 42 74 28 78 - **Directrice de la rédaction** : Claire Tiller - Ont collaboré à ce numéro : Thomas Hubert, Charles-Arthur Thuillier, Ann-Karen Bartoszewski, Antoine Deshusses, Vu du Sud Ouest. Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne ■■■ **PUBLICITÉ - EDIMÉTIERS** - 84, bd de Sébastopol - 75003 Paris - ÉDITION NATIONALE : Mathieu Tourmier - Tél. 01 42 74 28 73, fax 01 42 74 28 35, e-mail m.tourmier@editions-mirabelle.com - ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES : Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail thierry.jonquieres@wanadoo.fr ■■■ **CONCEPTION ÉDITORIALE ET GRAPHIQUE, FABRICATION** : Pixel Image, 03 87 69 18 04 ■■■ **ÉDITEUR** : Edimétiers, 84 boulevard Sébastopol, 75003 Paris, Tél. 01 42 74 28 78, fax 01 42 74 28 35, info@edimetiers.com ■■■ N° commission paritaire : 76781 - Dépôt légal : septembre 2006 - Imprimerie : Socos print (88).

Apprentissage junior **Tout est prêt**

Avant de partir en vacances, le gouvernement et les organisations professionnelles ont préparé la rentrée des apprentis juniors.

Après la signature d'un accord encourageant les entreprises à accueillir ces jeunes venant découvrir les métiers, un décret est venu préciser le 30 juin les modalités de ce nouveau dispositif de formation.

On savait déjà que les employeurs accueillant un apprenti junior en stage, dès 14 ans, recevraient un crédit d'impôt de 100 euros par semaine et par jeune (voir notre dossier dans *Le Monde des Artisans* n°53). Si le stagiaire passe plus de 20 jours dans l'entreprise (en un seul bloc ou en plusieurs périodes), cette dernière devra en contrepartie lui verser une gratification égale à 20 % du Smic. À 57,89 euros par semaine de 35 heures, cette dépense reste largement couverte par le crédit d'impôt.

Le texte met également en place une évaluation des compétences du jeune avant, pendant et après la phase de découverte des métiers de l'apprentissage



junior. Grâce à la publication d'un autre décret sur le fameux « socle commun de connaissances » le 12 juillet, une liste claire permet d'évaluer ce qu'un jeune doit

savoir avant de quitter la scolarité obligatoire. L'apprenti junior sera autorisé à signer un contrat d'apprentissage en bonne et due forme dès 15 ans à condition que ses

enseignants y voient une manière d'acquérir la totalité du socle avant 16 ans.

Phase d'adaptation

Ces précisions permettent d'accueillir des apprentis juniors dès cette rentrée, même si la première année est surtout une phase d'adaptation des formations en préapprentissage qui existaient déjà sous le nom de CPA et Clipa. « *Il va de soi que la transition se fera progressivement, et que les classes existantes ne seront pas fermées si la transformation en parcours d'initiation aux métiers n'est pas réalisée*, a déclaré Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes. *Au total, Gilles de Robien et moi-même visons 15 000 jeunes accueillis dans le dispositif à la rentrée prochaine.* »

Environ 10 000 jeunes fréquentaient jusqu'ici le préapprentissage chaque année.

T. H.

Santé **Prévenir les cancers des pro**

L'amiante, vous connaissez sûrement... Malheureusement, ce n'est pas la seule cause de cancers professionnels. L'assurance maladie comptait en 2003 près de 1 300 malades indemnisés à cause d'un cancer contracté au travail. Il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg, tant ces maladies peuvent survenir longtemps après l'exposition à des produits toxiques. Pour réagir, une seule solution : la prévention. Les inspecteurs de l'assurance maladie ont ainsi assuré une série de contrôles sur la manipulation des produits dangereux cet été, notamment dans des entreprises de mécanique, de plasturgie et de peinture. Dans le collimateur des services



sanitaires, des agents cancérigènes comme le trichloréthylène, les fibres céramiques réfractaires ou les dérivés du plomb. Le Code du travail oblige les employeurs qui les utilisent à évaluer le risque, à remplacer autant que possible ces produits par d'autres et à prendre des mesures de prévention pour leur personnel. Des conseils qui valent aussi pour eux-mêmes ! L'Institut national de recherche et de sécurité propose quatre spots vidéo à voir sur le site www.inrs.fr pour mieux prendre conscience des risques (photo). Le même site propose des documents pour aider les chefs d'entreprise à organiser la prévention.

T. H.

Social **Charges (presque) zéro sur le Smic**

La majorité tâtait le terrain depuis plus d'un an et demi, cette fois c'est fait : le ministre de la Cohésion sociale a annoncé la suppression de plusieurs cotisations patronales pour les petits salaires à partir du 1^{er} juillet 2007.

Jacques Chirac avait lancé l'idée début 2005, Dominique de Villepin en parlait de façon de plus en plus insistante ces derniers mois, Jean-Louis Borloo l'a confirmé : les entreprises de moins de 20 salariés ne paieront plus de cotisations patronales de sécurité sociale pour leurs salariés au Smic à partir de juillet prochain.

Ces cotisations sociales avaient déjà été fortement réduites par les allègements Aubry puis Fillon. Leur mise à zéro deviendra encore plus intéressante si l'employeur ainsi exonéré se voit aussi libéré de la gestion des lignes correspondantes sur le bulletin de salaire.

Mais attention : la mesure ne porte que sur les cotisations de Sécurité sociale. Les charges patronales maladie, allocations familiales et retraite de base sont donc supprimées. En revanche, il faudra continuer à payer pour la retraite complémentaire, l'Assedic, les accidents du tra-



Jean-Louis Borloo (à gauche) et Dominique de Villepin ont annoncé la nouvelle exonération de charges pour le 1^{er} juillet 2007. Mais que se passera-t-il d'ici-là ?

vail et toute autre charge existante dans chaque métier selon le système actuel.

Après les élections

Reste à savoir si la mesure entrera vraiment en vigueur. Les allègements de charges, récemment critiqués par la

Cour des comptes pour le manque de transparence sur leur efficacité, coûtent déjà 23 milliards d'euros à l'État. En effet, cet argent doit normalement alimenter les caisses de la Sécurité sociale. Pour compenser les exoné-

rations, le gouvernement doit donc lui verser de l'argent issu des impôts... Difficile de prévoir si la majorité sortie des urnes au printemps 2007 sera prête à déboursier les 640 millions d'euros supplémentaires nécessaires.

De plus, l'annonce avait attiré des critiques dès le jour de sa sortie. Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers, avait notamment demandé au gouvernement d'étendre la mesure. En l'élargissant aux salaires des

personnels qualifiés et à la rémunération des chefs d'entreprise, il estimait que l'on pourrait dynamiser l'emploi dans

l'ensemble de l'artisanat. Renaud Dutreil a annoncé depuis (le 18 septembre) que cette exonération serait applicable progressivement pour les salaires allant jusqu'à 1,6 fois du Smic.

Thomas Hubert

Emploi **C'est parti pour le CDD seniors**

Un décret publié le 29 août rend officiel le CDD seniors, qui permet aux chefs d'entreprise de conclure un contrat à durée déterminée avec un chômeur de plus de 57 ans.

En juin dernier, le gouvernement avait annoncé un « plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors ». Objectif : faire baisser le taux de chômage des plus de 55 ans.

Parmi les mesures prioritaires, le CDD seniors qui permet aux employeurs de recruter un chômeur de plus de 57 ans en contrat à durée déterminée. Son décret d'application est paru le 29 août dernier.

Le CDD seniors

Le contrat s'adresse à toute personne de plus de 57 ans demandeuse d'emploi depuis plus de 3 mois (ou bénéficiant d'une convention de reclassement personnalisée). Il ne peut excéder 18 mois et est renouvelable une fois.

Les autres points du plan

Parmi les autres points prévus dans le plan 2006-2010 :

■ la disparition progressive de la contribution Delalande, qui entraînait jusque-là le versement à l'Assedic d'une taxe pour le licenciement d'un salarié de 50 ans ou plus dès lors qu'elle ouvrait droit pour le salarié aux allocations chômage. La contribution sera définitivement supprimée

à la fin du plan en 2010 ;

■ 20 000 contrats initiatives emploi réservés aux plus de 50 ans (contrat pour lequel l'employeur touche une aide mensuelle de l'État) sur les 50 000 prévus en 2006 ;

■ l'élargissement des possibilités de cumul emploi-retraite ;

■ la révision progressive des accords de mise à la retraite d'office avant 65 ans qui auront tous disparu en 2010 ;

■ l'amélioration de la surcote pour les salariés de plus de 60 ans. De 3 % la première année elle passerait à 4 % jusqu'à 65 ans et à 5 % au-delà.

Le plan vise à atteindre 50 % (au lieu de 37 % actuellement) de taux d'emploi chez les 55-64 ans.

EN BRÈF

Rentrée studieuse au CFA à Muret De nouveaux projets

Faisons le point sur l'année scolaire écoulée septembre 2005-juin 2006 : traditionnellement le mois de juin est synonyme au CFA de journées studieuses. En effet, de mi-mai à fin juin le CFA accueille un grand nombre de candidats pour le passage des examens de fin d'apprentissage. C'est aussi le moment pour toute l'équipe enseignante, après les résultats aux examens, de faire le point et de réfléchir aux nouveautés d'ordre pédagogique à mettre en œuvre.

Cette année, nous enregistrons des résultats honorables sur les diplômes de niveau V et de très bons résultats sur les niveaux IV de qualification : 86 % de réussite sur le bac professionnel automobile, mais également 75 % de nos candidats ont décroché le brevet technique des métiers en prothèse dentaire.

Nous améliorons notre taux de réussite et pouvons conclure que les efforts conjoints des équipes pédagogiques et administratives commencent à porter leurs fruits, tant sur la qualité de l'enseignement dispensée que sur l'accueil global des apprentis dans notre établissement.

Chambre de métiers et de l'artisanat Intense activité au sein du CFA



Tout devait être prêt pour accueillir dès le 5 septembre les classes terminales de CAP, BEP, BP et bac professionnel. Dernières mises au point sur les emplois du temps, rodage de la nouvelle formule de restauration, préparation des salles de cours, ateliers et laboratoires...

Comme à l'accoutumée, les premières années ont commencé leur formation les premiers jours d'octobre. Peu de problèmes d'intégration pour ces nouveaux élèves puisque, pour la majorité d'entre eux, ils ont pu dès le mois de mai dernier faire connaissance avec notre établissement.

Dans le cadre de leur pré-inscription au CFA, les jeunes et leurs familles ont été régulièrement invités à une réunion d'information animée par le centre d'aide à la décision de la chambre de métiers et de l'artisanat où ils ont pu découvrir en quoi consistait le contrat d'apprentissage, découvrir les différentes formations

Nouvelle direction au CFA

Cette nouvelle rentrée a vu notre CFA se doter d'une nouvelle équipe de direction. Madame Heide Mathieu s'est vu confier la direction du centre dès le mois d'octobre. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit privé, d'un DESS de gestion des ressources humaines et ingénierie de la formation. Nous lui souhaitons la bienvenue. Après près de vingt-neuf années de services au CFA, monsieur Boué a fait valoir ses droits à la retraite. Un nouveau coordonnateur pédagogique nous a rejoints.



et filières dispensées au CFA et visiter le centre d'enseignement. Ces demi-journées ont été l'occasion d'échanger avec les jeunes apprentis et leur future équipe enseignante.

Une logistique sans faille

Cette année scolaire 2006-2007 nous permet d'accueillir de septembre à fin décembre environ 900 apprentis. Organiser leur temps de vie et de formation au CFA nécessite une logistique sans faille qui, cette année, sera d'autant plus nécessaire par la mise en œuvre des travaux d'exten-

sion du pôle automobile. Rappelons que ces travaux vont permettre, sur une surface de 2 650 m², l'aménagement d'un atelier carrosserie et peinture automobile et la restructuration des ateliers et salles de classe de mécanique.

Les travaux de voiries, réseaux, divers ont commencé début octobre et tout est fait pour que les cours ne soient pas perturbés par le chantier.

Souhaitons donc aux élèves, enseignants et équipe administrative que cette année scolaire soit gage de réussite à l'insertion professionnelle de nos apprentis.

Salon Renault Agences à reprendre

Le réseau Renault organise le Salon de la reprise d'agences Renault en partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat. Cette manifestation aura lieu le 18 novembre 2006 à partir de 10 h 00 à Labège, salle Diagona.

Ce Salon permettra aux agents Renault souhaitant céder leur entreprise de rencontrer de futurs repreneurs. Des experts en cession d'entreprise (experts-comptables, avocats, banquiers...) et les conseillers de la chambre de métiers et de l'artisanat se-

ront présents sur les stands et lors de conférences pour informer à la fois les cédants comme les futurs repreneurs.

Pour plus d'informations
CONTACTEZ FLORENCE ROTH
au 05 61 10 47 19 ou **HERVÉ**
BETELLE au 05 61 10 47 18.

ÊTRE À VOS CÔTÉS, c'est aussi

évaluer et répondre à l'intégralité de vos besoins.

• MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

→ Assurez la continuité de votre activité en cas de sinistre (envoi de prestataires 24h/24, 7j/7, remise d'un chèque d'acompte et indemnisation sous 48 h maximum dès réception de votre accord).

• PROTECTION DU CHEF D'ENTREPRISE

→ Maintenez votre niveau de vie à tout moment grâce à nos assurances Complémentaire Santé, Prévoyance et Retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

• ASSURANCE AUTO

→ Choisissez une assurance sur mesure qui inclut l'Assistance 0 km avec prêt d'un véhicule si nécessaire.

• VIE PRIVÉE

→ Habitation, épargne, assurance scolaire... Protégez également votre vie privée avec les assurances MAAF.

Pour rencontrer un conseiller en clientèle Professionnelle et obtenir gratuitement une étude personnalisée.

→ Appelez le  N° Indigo **0 825 325 350**

0,12€ TTC/mn à partir d'un poste fixe



www.maaf.fr

la référence qualité prix

EN BREF

Agenda Le trimestre des élus

Juillet 2006

- Le 4 : Monsieur Maury : commission d'équipement commercial
- Le 4 : Monsieur Roger : comité technique pour le marché de Noël à la mairie de Toulouse
- Le 7 : Monsieur Bellocq : réunion sur le thème « Pour un artisanat durable à Toulouse »

Août 2006

- Le 1^{er} : Monsieur Maury : commission d'équipement commercial

Septembre 2006

- Le 4 : Monsieur Roger : marché de Noël
- Le 11 : Monsieur Morales : conseil de développement du Comminges
- Le 12 : Monsieur Belmonte : réunion d'études de l'InterScot à l'AUAT, commission 1
- Le 12 : Monsieur Maury : réunion d'études de l'InterScot à l'AUAT, commission
- Le 14 : Monsieur Badoud : réunion d'études de l'InterScot à l'AUAT, commission 4
- Le 14 : Monsieur Belmonte : commission d'équipement commercial
- Le 21 : Monsieur Bellocq : réunion d'études de l'InterScot à l'AUAT, commission 2
- Le 13 : Messieurs Bourgeois et Maury : commission départementale des impôts.
- Le 18 : Monsieur Roger : comité de pilotage commerce et artisanat
- Le 19 : Monsieur Del Santo : réunion au comité du bassin Nord toulousain
- Le 25 : Monsieur Maury : réunion à l'AUAT sur le thème « Le grand contournement de Toulouse et le deuxième aéroport »
- Le 28 : Messieurs Bourgeois et Maury : commission départementale des impôts
- Le 28 : Monsieur Bellocq : commission d'équipement commercial

Formation Organiser la comptabilité de son entreprise

Madame Caillez est conjointe de monsieur Taillan dans une entreprise de lutherie à Rouffiac Tolosan. Elle vient de suivre une formation de quatre jours sur « La comptabilité au réel simplifié » (page 10 du catalogue). Elle nous explique les raisons de son choix.

Pourquoi avez-vous choisi cette formation ?

Madame Caillez : Cela fait quatre ans que nous sommes installés et nous nous rendons compte que l'information comptable et financière n'est pas toujours évidente à appréhender, ce sont des domaines où l'artisan peut facilement se perdre. Aujourd'hui, j'y vois beaucoup plus clair, je sais ce que je peux faire, comment je peux préparer le travail de mon expert-comptable, jusqu'où je peux aller et surtout j'ai

maintenant des bases pour mieux dialoguer avec mon expert-comptable ou mon banquier.

En quoi les stages proposés par la chambre de métiers et de l'artisanat vous paraissent-ils pertinents ?

Madame Caillez : Ce sont des stages de courtes durées, qui répondent bien aux attentes de nos entreprises. Il faut dire aussi que les animateurs sont des spécialistes dans leur domaine et savent parfaitement se mettre à l'écoute de nos besoins, tout en faisant passer des notions essentielles.

Que pensez-vous des modalités pratiques et financières de ces stages ?

Madame Caillez : Je trouve très bien l'idée d'avoir établi un calendrier des stages dans le nouveau catalogue. On peut ainsi s'organiser suffisamment à l'avance pour ré-

server sa place sur une session bien précise, on s'inscrit par courrier ou téléphone et il n'y a rien d'autre à faire. Quant au tarif de 16 euros par jour, c'est dérisoire. En effet, les stages collectifs proposés par la chambre de métiers et de l'artisanat sont agréés par le Fonds d'assurance formation régional de l'artisanat (FAF). De ce fait, ils sont pris en charge quasiment à 100 % par ce dernier, et l'artisan n'a alors à déboursier qu'une très faible participation de 16 euros par jour, alors que le coût réel d'un stage serait plutôt de 250 euros par jour. Par ailleurs, l'artisan est libéré de toute contrainte administrative, car la chambre de métiers et de l'artisanat effectue à la place de l'artisan toutes les formalités de prise en charge du stage. La simplicité, la quasi-gratuité et le bénéfice direct d'une formation pour l'entreprise sont les préoccupations constantes de la chambre de métiers et de l'artisanat dans son offre de formation pour son secteur.

Atelier du livre Maîtres artisans, transmettez le livre de votre expérience

Si il est un secteur qui perdure grâce à la transmission des savoir-faire, c'est bien celui de l'artisanat. Une transmission qui se décline dans la plupart des cas par la noble voie de l'apprentissage et la continuation d'une activité familiale. Malheureusement, à l'heure de la retraite, nombre de talents disparaissent avec ceux qui en sont porteurs. L'Atelier du livre-emploi est un concept novateur qui se développe actuellement



dans six régions de France, dont Midi-Pyrénées fait partie. Il consiste en un accompagnement à l'écriture d'un livre de carrière afin que les valeurs entrepreneuriales, les spécificités et méthodes ainsi que les outils de chaque profession-

nel puissent constituer une mémoire collective. Par ailleurs, ce travail d'écriture constitue une réalisation particulièrement valorisante pour son auteur et repose sur l'idée essentielle que, bien accompagnée, toute personne est en capacité d'écrire.

Pour toute information d'organisation et de coût,
CONTACTEZ ANNA FISCHER,
ANIMATRICE MIDI-PYRÉNÉES.
Tél. : 06 60 45 62 80.
E-mail : annafischer@free.fr

Conjoints collaborateurs Faire reconnaître l'activité

Entretien avec deux conjointes qui nous exposent les raisons pour lesquelles elles ont choisi le statut de conjoint collaborateur.

Martine Lasserre, conjointe collaboratrice de l'entreprise de Michel Lasserre, imprimeur.

Pourquoi avoir choisi le statut de conjoint collaborateur ?

Martine Lasserre : Pour avoir une reconnaissance dans l'entreprise de mon conjoint, être reconnu dans mes fonc-

tions et représenter l'entreprise à l'extérieur.

Quels en sont les avantages ?

M. L. : J'ai un statut reconnu et je me constitue une retraite personnelle indépendante de celle du chef d'entreprise. Sabine Jollivet, conjointe collaboratrice de l'entreprise de Daniel Jollivet, gérant de pressing.

Pourquoi avoir choisi le statut de conjoint collaborateur ?

Sabine Jollivet : Dès la création de l'entreprise de mon conjoint, j'ai voulu avoir une

fonction dans l'entreprise, que mon activité soit reconnue au même titre que celle de mon mari.

Quels en sont les avantages ?

S. J. : Du point de vue social, le statut de conjoint collaborateur me permet de bénéficier d'une retraite personnelle. De plus, le statut de conjoint collaborateur mentionné au répertoire des métiers me permet de participer aux instances officielles, électeur et éligible à la chambre de métiers et de l'artisanat, représentante aux prud'hommes.

Flash

Formation Un stage hygiène alimentaire aura lieu les lundis 13 et 20 novembre de 14 h 00 à 18 h 00 à Toulouse. Si ce stage vous intéresse vous pouvez contacter Jérémie Michel au 05 61 10 47 58 ou jmichel@cm-toulouse.fr

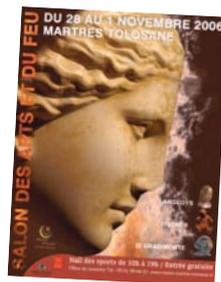
Martres-Tolosane Salon des Arts et du Feu 2006

Cette année, le Salon des Arts et du Feu, fêtera son sixième anniversaire. Il se tiendra du 28 octobre au 1^{er} novembre. Cette manifestation, désormais reconnue, est de plus en plus plébiscitée par les artisans, le public et les médias. Prenant appui sur son patrimoine historique et culturel important et reconnu, Martres-Tolosane accueillera, lors de cette édition 2006, plus de 150 artisans. Cette manifestation regroupe les plus grands verriers, maîtres céramistes, créateurs de faïences et d'émaux, mais aussi des designers, artisans travaillant le fer, le bronze.

Leur présence permet au public de découvrir des pièces originales mais également un savoir-faire que chacun d'eux exerce en maniant la terre, l'eau et le feu.

Martres-Tolosane, aujourd'hui membre des villes françaises de tradition faïencière, souhaite cette année mettre l'accent sur les artisans créateurs, en mettant à l'honneur la Galerie des portraitistes de Toulouse.

L'intérêt de la démarche se double d'une implication de nombreux acteurs, puisque au côté des artisans et de la chambre de métiers et de l'artisanat, les Ciments Lafarge



sont partenaires de l'initiative, de même que le conseil général et le conseil régional. 20 000 visiteurs sont attendus. Le meilleur accueil y est prévu : parking, animation, restauration, visite de la ville faïencière et industrielle en petit train...

Pour se rendre à Martres-Tolosane : autoroute A64, sortie 22.

**INFORMATION, OFFICE
DU TOURISME : 05 61 98 68 26**

EN BREF

Conjoint collaborateur Parution du décret 2006-966 au Journal officiel

Le décret 2006-966 du 1^{er} août relatif au conjoint collaborateur, paru dans le Journal officiel du 3 août, définit la notion de conjoint collaborateur et précise que ce statut, réservé aux entreprises individuelles jusqu'à cette parution, est désormais ouvert au conjoint du gérant associé unique ou du gérant associé majoritaire d'une SARL de moins de 20 salariés. Le conjoint d'artisan qui exerce de manière professionnelle et régulière dans l'entreprise doit opter pour un des trois statuts suivants : conjoint collaborateur, conjoint salarié ou conjoint associé. Il bénéficiera de droits en matière de protection juridique, de retraite et de formation professionnelle. Votre centre de formalités des entreprises est là pour vous aider dans toutes vos démarches. N'hésitez pas à appeler l'accueil du centre au 05 61 10 47 71 ou posez vos questions sur le site de la chambre de métiers et de l'artisanat : www.cm-toulouse.fr.

Rencontres L'artisanat et l'éco- construction

Les Rencontres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne auront pour thème l'écoconstruction. Ces rencontres se tiendront le jeudi 7 décembre 2006 à 17 h 00 à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 18 bis boulevard Lascrosses à Toulouse.

l'actualité en Haute-Garonne

Villeneuve-Tolosane **Un nouveau centre de tri inauguré**

Véolia Propreté inaugurerait le 6 juillet son nouveau centre de tri des déchets de chantier et DIB (déchets industriels banals) à Villeneuve-Tolosane, en Haute-Garonne. Son concurrent, Servibenne (groupe Coved), construit à Toulouse un centre de tri qui ouvrira en principe début 2007. En tout, 300 000 tonnes de déchets, produits par les PME et les artisans, seront triés sur ces deux sites. Deux catégories de déchets sont acceptées : les déchets de chantiers et les

déchets banals (papier, ferraille, bois...).

L'objectif de Véolia et de Servibenne est de permettre aux entreprises ne pouvant trier leurs déchets en amont (sur le chantier) d'assurer leur recyclage. Grâce à l'association du tri manuel et automatisé, jusqu'à 90 % des déchets en mélange sont triés et rejoignent des filières de recyclage. Le papier, par exemple, est envoyé vers les papeteries, les gravats seront utilisés comme matériaux routiers. Servibenne et Véolia garantissent

une traçabilité complète sur l'ensemble de ces filières et fournissent sur simple demande les informations sur la destination des déchets.

Pour le client, c'est une garantie que ses déchets seront traités conformément à la réglementation. D'un point de vue environnemental, le recyclage permet d'économiser des matières premières, de l'énergie et de diminuer les impacts des activités sur l'environnement (pollution, déforestation...).

Servibenne et Véolia propo-

sent une offre globale de services : apport des déchets directement sur leur site, location de bennes de 6 à 20 m³, collecte de déchets prétriés ou en mélange...

CONTACTS : VÉOLIA PROPRÉTÉ AGENCE DE VILLENEUVE-TOLOSANE,
chemin Goubard-CD 24 - 31270 Villeneuve-Tolosane.
Tél. : 05 62 87 17 60.
Servibenne centre Toulouse – ZI du Chapitre, 11 chemin des Silos - 31100 Toulouse. Tél. : 05 62 87 15 40.

Le cheminement des déchets L'exemple de Véolia



2. Tri des déchets volumineux à la pelle mécanique. Pour les autres déchets, chargement d'un tapis d'alimentation puis passage dans un trommel (séparation des déchets en fonction de leur taille).



3. Pour les DIB : tri manuel. Les déchets sont triés selon leur nature et tombent dans des alvéoles spécifiques (papier, plastique...).



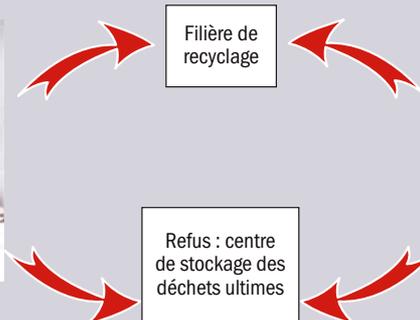
1. Déchargement sur le site : hall de tri pour les déchets en mélange ou alvéoles mono-produits pour les déchets prétriés.



4. Pour les déchets inertes, le tri est totalement automatisé et se fait en fonction de leur densité.

Filière de recyclage

Refus : centre de stockage des déchets ultimes



NISSAN PRIMASTAR PACK PLUS

Avantage client de 520 € HT⁽¹⁾ sur Pack Plus



SHIFT_expectations

- Motorisations 1.9 dCi 82 ch ou 100 ch et 2.5 dCi 135 ch
- Airbag conducteur
- Pack électrique de série
- Siège conducteur réglable en hauteur
- Intervalles de révision de 30 000 km
- Garantie et assistance 3 ans⁽²⁾

PACK PLUS

- Pack Clim (climatisation manuelle et vitres athermiques)
- ABS avec EBD
- Système audio K7 2x15 W avec commandes au volant
- Cloison vitrée



NISSAN TOULOUSE / REAGROUP REAGROUP N°1 DE LA DISTRIBUTION NISSAN EN EUROPE

NORD :

187, av. des Etats-Unis – TOULOUSE
Tél : 05 34 42 26 26

SUD :

6, av. du 8 Mai 1945 – RAMONVILLE
Tél : 05 62 19 23 19

www.nissan.fr

DÉPASSER les attentes - ⁽¹⁾ Avantage client de 520 € HT sur le Pack Plus à 1 500 € HT, par rapport au prix des équipements disponibles isolément : Pack Clim 1 150 € HT, ABS 400 € HT, cloison vitrée 220 € HT, système audio cassette 250 € HT, soit un total de 2 020 € HT (prix au 01/01/2006). Offre réservée aux utilisateurs professionnels. Modèle présenté avec option peinture métallisée. ⁽²⁾ Limitées à 100 000 km.

Combo cargo : la commodité au service des entreprises...

Movano : il répond à tous vos besoins professionnels...



Motorisations turbo Diesel
« camion rail » de 70 et 100 ch
Existe en version
Pack-dim
Volume utile : de 2,76 à 3,20 m³
(avec flex cargo)
Charge utile : 725 kg
Hauteur utile : 11,75 cm
Longueur utile : de 179 à 270 cm
(avec flex cargo)
Largeur utile : 111 cm



Motorisations turbo Diesel
« camion rail » de 82 à 135 ch
Existe en version fourgon
(2 emportements, 2 hauteurs),
Combi (9 places),
Tour (7 ou 8 Places) ou plancher-cabine.
Fourgon :
Volume utile : de 5 à 8,36 m³
Charge utile : 1023 à 1149 kg
Hauteur utile : 135 à 191 cm
Longueur utile : 240 à 280 cm
Largeur utile : 127 cm



Motorisations turbo Diesel
« camion rail »
de 90 à 136 ch
Existe en version fourgon
(3 emportements, 3 hauteurs),
combi (9 places), châssis
simple/double cabine ou
plancher-cabine avec
de nombreux carrossages
possibles.
Volume utile (fourgon) : de 9,1 à 13,9 m³

Vivaro : fonctionnalité, puissance et source d'attraction des regards...



AUTO PLUS MIRAIL

123 rue N. Vauquelin - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 34 609 609 - Fax : 05 34 609 610

★ Groupe **Martignon Pneus**

★ **Pneus toutes marques, Martignon c'est la solution !**

Martignon Pneus

**ZA du Moulin
Aussonne
Fax 05 61 85 57 16**

Martignon Services

**26 chemin de l'Espessière
Saint-Martin-du Touch
Fax 05 61 31 00 82**

Martignon Pneus

**30 rue du Faubourg Bonnefoy
Toulouse
Fax 05 61 58 35 09**

**3 SITES 1 SEUL TÉLÉPHONE
0826 30 31 21***

**HORAIRES : du lundi au vendredi 8h à 12h / 14h à 19h
Bonnefoy et Aussonne : samedi 8h à 12h
* 0,15 euros la minute**

- ★ **Freins**
- ★ **Batteries**
- ★ **Direction**
- ★ **Parallélisme**
- ★ **Equilibrage**
- ★ **Vulcanisation**
- ★ **Roulements**
- ★ **Echappements**
- ★ **Amortisseurs**
- ★ **Pneumatiques**
- ★ **Transmissions**
- ★ **Vidanges rapides**



NOUVEAU L 200



LE PICK-UP DE REFERENCE

**A.M.M.C.
TOULOUSE SUD**

123 Bis rue Louis Nicolas Vauquelin
Tél. : 05 34 511 800

**A.M.M.C.
TOULOUSE NORD**

112 av. des Etats-Unis
Tél. : 05 34 40 86 90



TRANS-AUTO

*Tous véhicules utilitaires neufs à prix import
et occasions à la demande :
benne, grand volume, frigo, bétailière, etc.*

rue Pierre Mendès France
RN20 face GEANT CASINO
31140 SAINT ALBAN

05 61 70 57 01



Peinture et fourniture pour la carrosserie

**4 RUE MAURICE CAUNES
31200 TOULOUSE**

TEL : 05 61 26 29 16
FAX : 05 61 26 29 17

Nouveau Renault Mascott :
le véhicule qui sait se charger de vos besoins



Engagés pour votre succès.

Parce que les spécialistes du véhicule utilitaire du réseau Renault Trucks connaissent les exigences de votre métier, ils vous conseillent sur le modèle Renault Mascott qui vous faut. Vous disposez ainsi d'un outil sur mesure, assorti de services adaptés : Renault Trucks forfaits, contrats d'entretien Start & Drive, Pack M[™]... Une solution pensée par des professionnels, spécialement conçue pour votre activité.
www.renault-trucks.com



Renault Trucks Midi-Pyrénées

Site de FENOUILLET - 95 Route de Paris - 31152 Fenouillet
Tél : 05.62.75.91.35 - Fax : 05.62.75.91.53

Site de PORTET/GARONNE - 1 Ave de Palarin - 31120 Portet/Garonne
Tél : 05.61.72.88.17 - Fax : 05.61.72.88.35

Services

C.S.P.L
CARROSSERIE INDUSTRIELLE

*UNE ÉQUIPE DE
PROFESSIONNELS
À VOTRE SERVICE*



PROTECTION ET

AMENAGEMENT DE VOTRE

VEHICULE ATELIER



A.F.D.N
EQUIPEMENTS INDUSTRIELS

MODULSYSTEM

RESEAU
Gruau

L'ORGANISATION DANS LE TRAVAIL

C.S.P.L Toulouse

Z.I. DE LA POINTE - 31150 LESPINASSE

Tél : 05 34 27 04 05 ; Fax : 05 34 27 04 06 ; www.cspl.fr

URBALOC

**LOCATION ET VENTE
DE MATÉRIEL DE BTP**



Mini-pelles de 1,5T à 7,5T



Brise-roche



Rouleaux compacteurs



Mini-chargeurs



Trancheuses



Scies à sol



Tronçonneuses



Feux de chantiers

**Réservez au
05 61 09 34 91**

www.urbaloc.com

URBALOC

215, route de Paris - 31150 Fenouillet



Derrière le bureau de Gérard Leuk, une carte témoigne de l'étendue de son marché en Europe.



Il a su...

1. S'orienter avec succès vers l'export. Il ne suffit pas de vouloir, il faut « avoir le feeling » comme le dit Gérard et donc s'adapter à ses interlocuteurs, « car on ne vend pas à un Italien comme à un Suédois, à un Américain comme à un Chinois ». Pour démarcher, il faut prendre des interprètes, mais aussi engager et former des agents dans le pays qui font le relais.

2. Trouver de nouveaux capitaux. En s'alliant à son principal fournisseur, le groupe international AGS, il a donné à son entreprise la possibilité de se développer sans s'endetter ni prendre de risques inconsidérés.

3. Augmenter la qualité pour maintenir une réputation d'excellence. Rieux Réfractaires est le seul à effectuer une sélection scientifique et systématique de ses matières premières. Loin de se reposer sur son statut de fournisseur haut de gamme, Gérard Leuk veut continuer à proposer à ses clients ce qui se fait de mieux.

Étape n° 2

Procéder à l'évaluation

Qu'on se le dise : il n'existe pas de formule magique pour évaluer une entreprise. Exercice complexe, l'évaluation doit être confiée à des professionnels : experts-comptables pour les entreprises dont la valeur excède 300 000 euros, et conseillers des chambres de métiers pour les structures de petite dimension. Quelle que soit la valeur affective que le cédant porte à son affaire, le prix de vente doit correspondre à ce qu'un acquéreur sera en mesure de financer. « *Il faut que la capacité bénéficiaire de l'entreprise permette au repreneur de rembourser ses emprunts* », explique Jacques Finck. En pratique, les prêts ban-

Préparer la transmission de l'entreprise suffisamment en amont permet de choisir la solution juridique la plus avantageuse.

eux aussi. Lorsque l'activité est exploitée en société, le dirigeant a deux options : transmettre seulement le fonds artisanal, c'est-à-dire uniquement l'actif, ou céder les titres de l'entreprise (parts sociales ou actions), en totalité, s'il souhaite se retirer définitivement, ou partiellement, s'il veut céder progressivement le contrôle. Les titres englobent à la fois l'actif (trésorerie disponible) et le passif (ensemble des dettes) de l'entreprise. De son côté, l'artisan exerçant en nom propre n'a qu'une solution : transmettre son fonds... À moins de créer une société en vue de la cession, ce qui peut parfois s'avérer judicieux.

Le cédant devra enfin choisir entre une transmission à titre gratuit ou à titre onéreux.

Pour optimiser le processus de

l'entreprise ? Faut-il les sortir de la vente pour permettre au cédant de toucher un complément de retraite grâce aux loyers ? Faut-il déménager ? On cherche la solution la plus avantageuse », explique Jacques Finck.

On s'intéresse également au personnel. Pour que la structure soit en parfait état de marche, il va falloir par exemple remplacer les salariés proches de la retraite qui ont un rôle clé au sein de l'entreprise (chef d'atelier, commercial par exemple).

Étape n° 5

Chercher un repreneur

Chaque année, environ 15 000 entreprises artisanales saines disparaissent, faute de repreneurs. Dans ce secteur en effet, l'offre est supérieure à la demande. Pour trouver un repreneur, il est donc recommandé de multiplier les pistes. Première astuce : se servir de son réseau, autrement dit en parler à son expert-comptable, se rapprocher d'un syndicat, d'une fédération... Deuxième technique : diffuser une annonce dans les bourses d'opportunités mises en place par les chambres de métiers et de l'artisanat.

Étape n° 6

Négocier et signer le protocole d'accord

Le protocole d'accord fixe l'ensemble des conditions de la transmission : le contenu de la vente, la date, le prix, le processus, le sort des contrats (bail commercial, contrats de travail, de distribution...). Il définit également les conditions d'accompagnement du repreneur par le cédant. « *La phase transitoire peut prendre la forme d'une location-gérance, d'un contrat de travail (généralement CDD) prévoyant les modalités de sortie ou encore d'une convention de prestation de service quand le cédant joue le rôle de consultant et se fait payer en honoraires* », précise Jacques Finck.

pe Itinéraire mission réussie

caires, accordés sur sept ans, représentent généralement deux tiers du prix de vente, le reste étant constitué par les apports personnels.

Étape n° 3

Étudier les différents scénarios de transmission

Les modalités juridiques de la transmission sont étroitement liées aux motivations du cédant. Elles renvoient à trois questions essentielles : à qui transmettre ? Quoi ? Et comment ?

Le chef d'entreprise a en effet le choix de passer la main à un membre de sa famille, à un ou plusieurs salariés, à un tiers, à un concurrent...

Suivant la forme juridique de l'entreprise, les scénarios varient

L'artisan exerçant en nom propre peut créer une société en vue de la cession.

transmission, notamment sur le plan fiscal, mieux vaut consulter un professionnel (avocat ou expert-comptable). Au fait de tous les dispositifs d'exonération et d'allègement adoptés ces dernières années, il saura ce que le cédant doit vendre et à quel moment.

Étape n° 4

Préparer l'entreprise à la vente

Il s'agit de gommer les éventuels points faibles de l'entreprise pour renforcer son attractivité. Cette étape, menée avec les conseils d'un expert, peut durer de quelques mois, jusqu'à deux-trois ans.

On s'intéresse ainsi à l'immobilier qui est à l'actif de l'entreprise. « *Faut-il vendre les locaux avec*

Monsieur Barbier Une reprise sous de bonnes conditions

« **M**ettre à mon profit mon expérience professionnelle », tel était le souhait de monsieur Barbier lorsqu'il a envisagé de reprendre une entreprise artisanale du secteur du bâtiment. Ce cadre, responsable d'agence dans les domaines des techniques et des services du bâtiment et ingénieur de formation, s'est rapproché de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne qui lui a proposé plusieurs entreprises.

Son choix s'est porté sur une entreprise de charpente, couverture, zinguerie, de six personnes, implantée en milieu rural à Castelnau d'Estretfonds, avec une bonne notoriété locale.



La reprise s'est déroulée dans de bonnes conditions avec l'appui de la chambre de métiers et

de l'artisanat. Monsieur Barbier a également bénéficié d'un accompagnement du cédant le temps de s'adapter à une structure de petite taille et au secteur de l'artisanat, après avoir géré jusqu'à 150 salariés.

Le repreneur maintient les acquis de l'entreprise reprise : sur les premiers mois, les objectifs prévisionnels sont atteints et seront sans doute dépassés sur la première année.

Monsieur Barbier réfléchit à des projets de développement en proposant de nouveaux produits tels que la maison bois. Dans l'immédiat, il souhaite renforcer et structurer son effectif salarié par l'embauche d'un chef d'équipe avant tout développement.

Avis aux repreneurs

VOUS SOUHAITEZ VENDRE VOTRE ENTREPRISE ?

La chambre de métiers et de l'artisanat peut vous aider à trouver un repreneur.

Nos supports de diffusion

- Les sites internet : www.actcontact.net et www.bnoa.net
- Dans nos locaux à Toulouse et Saint-Gaudens
- Sur une borne informatique interactive
- Par diffusion directe aux candidats repreneurs reçus (600 par an)
- Sur nos catalogues d'affaires à céder

Comment bénéficier du dispositif ?

Contactez-nous :

- à Toulouse au 05 61 10 47 14,
- à Saint-Gaudens au 05 61 89 17 57.

Coût de la convention de diffusion sur l'intégralité des supports : 270 € pour deux ans.

Faites votre vie,
Mutuelle Bleue vous suit.



Santé - Prévoyance
Epargne - Retraite

Venez découvrir tout
ce que Mutuelle Bleue
peut faire pour vous

Agence de Toulouse

Matabiau ☎ 05 62 73 59 73

Riquet ☎ 05 61 47 45 87



EN BLEU, TOUT VA MIEUX

Siège Social :
68 rue du Rocher 75396 Paris Cedex 08
Numéro Gratuit : 0800 71 81 91
www.mutuellebleue.fr



Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
Inscrite au Registre national des mutuelles sous le n° 773 671 933

institut de beauté

Nos conseillers EDF Pro ne savent peut-être pas comment faire un soin modelant du visage.

Mais vous, vous ne savez peut-être pas comment faire pour avoir la climatisation la mieux adaptée.

➤ **Offre climatisation**, n'attendez pas l'été prochain. Votre conseiller EDF Pro vous propose une solution de climatisation économe en énergie, garantie 5 ans et clé en main (diagnostic thermique compris, offre de financement, installation, entretien). Consultez edfpro.fr ou appelez le 0 810 333 776 (prix appel local).

Si EDF ne vous le dit pas, qui vous le dira ?



Technicien électricien électronicien automobile Un métier en plein essor !

Depuis 1975, le CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat à Muret dispense des formations dans le secteur de l'automobile du niveau V (CAP, BEP, MC) au niveau IV (bac professionnel). À la demande de la profession, le CFA a été sollicité pour proposer de nouvelles formations dans ce même secteur et a ainsi mis en place son premier certificat de qualification professionnelle opérateur service rapide en 2003. Le CFA innove encore cette année en proposant le CQP technicien électricien électronicien automobile qui s'inscrit dans la conti-

nuité de la formation bac professionnel maintenance des véhicules automobiles. L'idée de mettre en place cette nouvelle formation part d'un constat : une main-d'œuvre de réparateurs automobiles titulaires exclusivement d'un CAP ou d'un bac professionnel dans la profession ne suffit plus compte tenu de l'évolution technologique galopante. La nécessaire structuration des entreprises fait apparaître en effet un besoin de spécialisation des équipes. La formation de technicien électricien électronicien automobile fait appel à des opérations de diagnostic,

d'intervention sur des équipements sophistiqués de haute technologie et de maintenance préventive et corrective des systèmes électriques et à gestion électronique.

Le CFA à Muret accueille ainsi depuis le 2 octobre 2006 un groupe de douze stagiaires titulaires d'un bac pro maintenance des véhi-

cules automobiles. Salariés en contrat de professionnalisation jusqu'au 31 octobre 2007, ils suivent une semaine par mois des modules de formation et exercent dans une entreprise le reste du temps. Le résultat se fait déjà ressentir dans le milieu professionnel : les entreprises ont une réponse exacte à leur demande.

Formations TEEA Programme Une filière en détail

Technicien électricien électronicien automobile

Lieux de formation : CFA à Muret et GNFA à Blagnac.

Diplôme : certificat de qualification professionnelle de technicien électricien électronicien automobile.

Durée : 1 an. La formation se déroule dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Moyenne d'âge : entre 20 et 25 ans.

Conditions d'inscription : être titulaire ou de niveau bac pro maintenance automobile sous réserve de la réussite à des tests d'aptitude et de motivation.

Contenu de la formation : 597 heures.

Gestion moteurs essence et diesel	176 h
Méthodologie de mesure, de contrôle et de diagnostic	142 h
Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques et sur trains roulants	49 h
Climatisation et système de gestion de stabilité du véhicule	42 h
Transmission pilotée, suspension et direction pilotées	49 h
Pose d'accessoires et relation service	28 h
Gestion et organisation de l'activité	14 h
Dossier professionnel et environnement professionnel	42 h
Épreuves pratiques et examen final	55 h

Déroulement : en alternance en centre de formation et en entreprise. Le salarié perçoit une rémunération minimale spécifique prenant en compte son âge ainsi que son niveau de formation. Finalité de la formation : l'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle facilite l'accès à l'emploi et permet d'accéder à un poste de technicien de l'automobile reconnu par les professionnels et la Convention collective de l'automobile. (Classification recommandée échelon 10).

PREVIFRANCE
c'est :

- votre Régime Obligatoire
- votre Mutuelle Santé
- votre Maintien de Revenus
- vos Assurances Auto et Habitation
- votre Centre Optique

Se protéger, c'est naturel.

• à TOULOUSE : 80-82 rue Matabiau
11 bis, place int. St Cyprien
45, grande rue St Michel
35, allée Niel

• à MURET : 1, passage du Lioran

• à COLOMIERS : 34, boulevard Pasteur

• à SAINT GAUDENS : 34, boulevard Pasteur

0820 488 588
0,09€ TTC/min à partir d'un poste fixe

PREVIFRANCE mutualité

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
RNM 726950669

Témoignage d'un employeur « Une véritable valeur ajoutée »



Christian Duclos, gérant de la SARL Garage Duclos à Cazères.
« Le métier de réparateur automobile demande de plus en plus d'être à la fois polyvalent et spécialisé afin de pouvoir intervenir aujourd'hui sur des véhicules de haute technologie. Nous avons besoin alors de personnel hautement qualifié afin de répondre au mieux aux attentes des clients. Le CQP TEEA s'inscrit véritablement dans cette logique de filière de formation complète dans le domaine de l'automobile. C'est une véritable valeur ajoutée pour l'entreprise et pour le salarié. »

Témoignage d'un stagiaire-salarié Se perfectionner et se spécialiser



Sébastien Brugel, 22 ans, stagiaire en formation CQP TEEA au CFA à Muret.
« Titulaire du CAP, de la mention complémentaire et du bac pro maintenance des véhicules automobiles obtenus par le biais d'un contrat d'apprentissage, j'ai voulu intégrer la formation CQP TEEA au CFA à Muret afin de me perfectionner tout en me spécialisant dans le domaine du diagnostic et de la maintenance des systèmes électriques et à gestion électronique. Devant l'évolution permanente du métier, il est important de pouvoir s'adapter et la formation de technicien électricien électronique automobile semble, à ce jour, correspondre tout à fait à mes attentes pour pouvoir réussir. »

Pôle prothèse dentaire **Innover sur de nouvelles formations !**

Le pôle prothèse dentaire au CFA à Muret relève le challenge !

Être les premiers à expé-
rimer des forma-
tions de professionna-
lisation pour les sala-
riés de la prothèse dentai-

re devient monnaie cou-
rante au CFA à Muret.
Après avoir permis à cinq
stagiaires d'obtenir le cer-
tificat de qualification

professionnelle de prothè-
se conjointe, le pôle s'est à
nouveau vu être habilité
en septembre dernier par
la Commission paritaire

nationale de l'emploi, à la
mise en œuvre durant cet-
te nouvelle année scolaire
d'un des trois CQP de la
profession : le CQP pro-
thèse amovible.

Réservé aux salariés des la-
boratoires, ce certificat se dé-
roulera de la façon suivante :
période de professionnalisa-
tion du 27 novembre 2006
au 31 mai 2007, formation en
alternance entre l'entreprise
et le CFA sur sept regroupe-
ments d'une semaine par
mois en centre dont le der-
nier dédié au passage de
l'examen (total : 132 heures
de formation). Seront abor-
dés les thèmes suivants : la
prothèse partielle adjointe
métallique, la prothèse
amovible complète.

M. Rohr, président du Syndicat patronal des prothésistes dentaires de Midi-Pyrénées « Répondre aux besoins des entreprises »

**Comment la profession voit-elle et vit-elle la
mise en œuvre de ces nouvelles formations
à Muret, et par là même, une reconnais-
sance nationale du travail fait ?**

« Depuis de nombreuses années, la profes-
sion a établi un partenariat très étroit avec la
chambre de métiers et de l'artisanat et l'é-
quipe pédagogique de son centre de forma-
tion. Notre objectif commun : répondre aux
besoins importants de personnels qualifiés
de nos entreprises. Dès 1997, nous avons
travaillé conjointement sur la création de la
filière sur le niveau IV (BP et BTM), l'habilita-
tion et la mise en œuvre très prochaine du
brevet de maîtrise supérieur (niveau III). L'or-

ganisation expérimentale de deux des trois
nouveaux certificats de qualification profes-
sionnelle de niveau V vise à assurer avant
tout la pérennité de nos entreprises, en leur
proposant des formations adaptées à la né-
cessité de qualifier et professionnaliser les
équipes des laboratoires. Nous espérons en
outre que cela permettra au CFA de conforter
sa position de pôle d'excellence, tant sur la
qualité des formations que sur les équipe-
ments. En parallèle, notre volonté de créer
une antenne régionale du pôle d'innovation
technologique en Midi-Pyrénées s'articulera
tout naturellement avec ces nouvelles forma-
tions. »

**POUR TOUS
RENSEIGNEMENTS,
N'HÉSITEZ PAS À
CONTACTER GILLES
RUMEAU au 05 62 11 61 42.**

Le brevet de maîtrise Un enjeu fondamental pour votre avenir

La chambre de métiers et de l'artisanat vous prépare au brevet de maîtrise par la formation continue qualifiante. Titre national homologué au niveau IV sanctionnant une haute qualification professionnelle, une aptitude à gé-

rer, à diriger une entreprise et à former des apprentis. Cette formation s'adresse aux artisans et leur(s) salarié(s) titulaire(s) d'un CAP ou d'un BP. Elle se prépare en six modules sur deux années, dans la journée du lundi.

POUR TOUTE INSCRIPTION, N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER MARIE-CHRISTINE GARBAY au 05 61 10 47 32

Témoignage d'un titulaire du brevet de maîtrise

Une formation à conseiller

Alexandra Weber, artisan, brevet de maîtrise obtenu en janvier 2006.

« Le brevet de maîtrise a été une expérience enrichissante de par la formation complète qui le compose : commercialisation, gestion économique, gestion des salariés, des apprentis... Quand j'ai décidé de créer mon entreprise, j'avais toutes les connaissances requises afin d'être à même de gérer mon salon. J'ai été plus à l'aise dans la conception de mes projets, et dans mes prises de décision. Cette formation m'a permis d'acquérir des connaissances dans des domaines de compétences que je ne connaissais pas du tout. Je le conseille fortement à toute personne souhaitant développer et valoriser son savoir-faire. »

1^{re} session au 4^e trimestre 2006

Module « Entreprise artisanale et son environnement »	50 h
Module « Gestion économique et financière »	70 h
Module « Gestion des Ressources Humaines »	40 h

2^e session au 1^{er} semestre 2007

Module « Entreprise artisanale et son environnement »	50 h
Module « Commercialisation »	50 h
Module « Gestion économique et financière »	70 h
Module « Formation du maître d'apprentissage »	40 h

Le BCCEA Une fonction reconnue du conjoint

Investissez-vous dans une formation adaptée à votre rôle au sein de l'entreprise : le BCCEA (brevet de collaborateur, de chef d'entreprise artisanale), titre homologué au niveau IV, reconnaît le rôle du conjoint par une formation qualifiante sous forme de modules au nombre de quatre se préparant sur trois années. Elle répond aux besoins de qualification dans la gestion et la communi-

cation des entreprises artisanales. Durant l'année scolaire 2006-2007, deux modules seront présentés : module « Secrétariat bureautique » (112 heures) et le module « Communication » (70 heures).

POUR TOUTE INSCRIPTION, N'HÉSITÉS PAS À CONTACTER FRÉDÉRIQUE CIECKA au 05 61 10 47 28.

Témoignage d'une conjointe

Conscience et confiance

Mme Ortega, Entreprise Dental Harmonie.

« J'ai pu mettre rapidement en pratique les connaissances en bureautique et être plus efficace dans l'organisation de mon travail. La formation en gestion m'a permis de comprendre le mécanisme des écritures comptables et de savoir lire un bilan et un compte de résultat d'où la possibilité de voir les points faibles de façon à anticiper les éventuelles difficultés. C'est une prise de conscience de l'ensemble de mon travail et la formation m'a apporté une confiance en moi dans les tâches à effectuer. Ce fut un réel plaisir d'investissement et d'échanges d'expériences. »



VENTE & LOCATION DE BUNGALOWS

- Module adossable & empilable
- Module simple ou isolé, chauffé et climatisé
- A la location et à la vente
- Livré et installé

- Démontable
- Récupération à 100%
- Simplification des formalités de projet et de permis de construire



VOTRE BATIMENT EN 24 HEURES

« Disposition de portes fenêtre et électricité après étude des besoins et selon vos critères. »



- Superficie de 17 à 525 m²
- Isolé ou non
- Logement
- Atelier
- Entrepôt
- Exposition

RN20 lieu dit capy - 31790 Saint Jory • Tél. 05 61 37 03 80 • Fax : 05 61 37 03 13 • www.tovem.com - tovem@tovem.com

Qualité +, les professionnels de l'alimentaire

Un parcours atypique



C'est effectivement un parcours atypique qu'ont suivi monsieur et madame Le Galo qui, après des études supérieures de commerce et dix ans d'expérience en commercial et marketing, ont changé de voie pour s'orienter vers la boulangerie artisanale.

C'est, en effet, en 1995 que monsieur Le Galo se réoriente et suit une formation à l'Institut national de la boulangerie pâtisserie (INBP) à Rouen afin d'acquérir une formation initiale en boulangerie. Il n'a pas souhaité s'installer immédiatement, précisant : « J'ai voulu apprendre mon métier, faire le parcours d'un jeune pour avoir de vrais acquis professionnels. » Il multiplie ainsi les expériences en grandes et moyennes surfaces, dans des hôtels de prestige et dans des structures artisanales.

C'est en juillet dernier que ce couple a repris une boulangerie-pâtisserie artisanale place Saint-Georges, à Toulouse. Un mois et demi de travaux liés à la modernisation de l'établissement a été nécessaire avant l'ouverture (les plans ont été validés par la DSV).



Complémentaires et performants

Aujourd'hui, après un peu plus d'un an, une équipe s'est constituée (cinq salariés) et monsieur et madame Le Galo ont réussi par leurs efforts et leur disponibilité à développer la gamme et à fidéliser la clientèle. Ils se souviennent aujourd'hui des démarches administratives laborieuses, liées à la création de leur entreprise, tout en précisant avoir été satisfaits de l'accueil et de l'appui apporté par la chambre de métiers et de l'artisanat. Madame Le Galo a d'ailleurs suivi depuis les formations en facturation et hygiène alimentaire proposées par la chambre de



métiers et de l'artisanat et a procédé au recrutement de son pâtissier par la bourse à l'emploi que propose l'Union professionnelle artisanale.

Ces nouveaux acquis, associés à leur formation initiale, leur permettent aujourd'hui

d'être complémentaires et plus performants. Formation, gestion, expérience : les ingrédients sont donc réunis. Nous leur souhaitons une bonne continuation et espérons que leur savoir-faire les mènera à la réussite.

Entreprises du Patrimoine Vivant **Faites-vous connaître !**

Le label Entreprises du Patrimoine Vivant, lancé par Renaud Dutreil, ministre des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, permet aux entreprises possédant un patrimoine économique composé en particulier d'un savoir-faire rare ou ancestral, reposant sur la maîtrise des techniques traditionnelles ou de haute

technologie et circonscrit à un territoire, de bénéficier d'avantages fiscaux : crédit d'impôt de 15 % des dépenses de création, majoration du crédit d'impôt apprentissage porté à 2 200 euros par apprenti, d'une plus grande notoriété à l'échelle locale, nationale et internationale grâce aux retombées des opérations de communication.

Pour être éligible, il faut répondre à au moins un critère dans chacune des trois catégories suivantes :

- la détention d'un patrimoine économique spécifique ;
- la détention d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité ;
- notoriété ou ancienneté

de l'implantation géographique de l'entreprise.

Retrouvez les détails des critères d'éligibilité, les étapes de la procédure et le dossier de candidature sur le site www.patrimoine-vivant.com, ainsi que sur le site www.cm-toulouse.fr.

CONTACT CMA31 : NADINE CAZES. Tél. : 05 61 10 47 20.

Pierre Izard, président du conseil général de la Haute-Garonne **Soutenir les artisans dans leurs efforts**

Quelle est la politique du conseil général en faveur de l'artisanat ?

Pierre Izard : Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que la loi ne donne aucune compétence obligatoire particulière au conseil général en matière de développement économique et d'aides aux entreprises, et donc à l'artisanat. Toutefois, je souligne que depuis plus de vingt ans, le conseil général a fortement diversifié ses aides à destination des PME et des PMI de la Haute-Garonne.

En milieu rural tout d'abord...

P.I. : Pour résumer, cette action se traduit par des aides directes aux entreprises. Le Fonds départemental d'aide à l'économie créé en 1983 par le conseil général a ainsi pour vocation :

- d'aider au maintien ou à la création des entreprises artisanales en milieu rural, par l'attribution de subventions en capital ;
- d'aider à l'acquisition, la construction et l'aménagement de locaux industriels et commerciaux afin d'alléger les charges d'investissements des entreprises nouvellement créées ou qui se délocalisent pour se développer ;
- d'aider les collectivités locales à acquérir ou à aménager des zones ou lotissements à vocation économique, afin que ces collectivités puissent attirer des entreprises sur leur territoire.

Sur l'ensemble du territoire ensuite.

P.I. : Il s'agit pour le conseil général d'aider à la création et au maintien d'activités sous forme de société coopérative ouvrière de production afin d'encourager le



Pierre Izard, président du conseil général de la Haute-Garonne.

mouvement des Scop qui, relevant de l'économie solidaire, font de l'emploi une priorité.

Les interventions plus spécifiques ?

P.I. : Elles concernent le soutien qui est apporté afin de favoriser le dynamisme économique et de soutenir l'action d'organismes fédératifs très divers comme les comités de bassin pour l'emploi. Les domaines d'interventions sont très divers allant de la haute technologie à l'aéronautique en passant par l'économie sociale, les manifestations économiques, les Salons, les conventions d'affaires...

Le conseil général soutient également le FIAT (Fonds d'industrialisation de l'agglomération toulousaine) et le FIC (Fonds d'industrialisation du Comminges). Le FIAT est destiné aux entreprises, collectivités ou organismes qui mettent en œuvre des actions de redynamisation et de renforcement du tissu industriel sur la zone du bassin d'emploi de Toulouse. Le FIC a pour ob-

jectif d'accompagner les actions de redynamisation de l'économie commingeoise. Le conseil général participe également activement au fonctionnement et au financement de Midi-Pyrénées Création, société de capital-risque, dans le but d'accompagner les PME-PMI âgées de moins de dix ans, situées hors agglomération toulousaine, dans leur phase de création, de transmission et de développement.

Enfin, je veux souligner l'action exemplaire qui est conduite dans nos deux pépinières d'entreprises de Martres-Tolosane et de Ramonville dont la vocation est de permettre le développement de jeunes entreprises innovantes potentiellement fortement créatrices d'emplois.

Quel regard portez-vous sur l'artisanat et le développement local ?

P.I. : Je veux dire à quel point les élus du conseil général ont conscience de la place et de l'importance éminentes de nos PME-PMI artisanales dans le développe-

ment économique de la Haute-Garonne. Nos chefs d'entreprises sont les premiers entrepreneurs dans notre département et nos concitoyens savent aussi que, grâce à leurs efforts, ce sont des milliers d'emplois qui sont maintenus ou créés. Personnellement, je sais l'engagement, l'investissement personnel qu'il y a dans chacune de leurs activités et je sais ce que l'artisanat notamment représente en Haute-Garonne pour l'emploi, pour l'équilibre des territoires et pour la formation des hommes. Aujourd'hui, pratiquement toutes les communes du département connaissent des évolutions de population particulièrement sensibles et avec elles, ce sont d'importants besoins en équipements, en infrastructures, en services les plus divers auxquels font face les municipalités.

Le conseil général accomplit de nombreux efforts à leurs côtés pour les aider à s'équiper. C'est, je le crois, le meilleur moyen d'attirer et de fixer des populations et donc de favoriser la croissance, le développement économique et l'emploi au sein de nos entreprises en Haute-Garonne.

Ne perdez pas de vue, dans le même temps, que par le poids de son budget d'investissement - 300 millions d'euros, le tiers de son budget général, dépenses qui sont directement injectées dans l'économie locale -, le conseil général reste le premier partenaire de l'économie et du développement local et donc de nos entreprises artisanales qu'elles soient situées à Toulouse, dans son agglomération ou dans l'espace rural.

Toulouse Diagnostic commercial du centre ville

La mairie de Toulouse, en étroite concertation avec la CMA 31 et la CCIT, va réaliser une étude destinée à identifier les forces et les faiblesses de l'appareil commercial de l'hypercentre.

Ce diagnostic permettra de dresser l'état des lieux des différentes activités artisanales et commerçantes de façon à mesurer leur poids respectif et leur dynamique, et de déterminer les possibilités d'extension existantes. Des audits auprès des professionnels seront réalisés et une enquête auprès des consommateurs permettra de préciser leurs besoins et de détecter les manques éventuels.

Le diagnostic posé, le cabinet chargé de l'étude pourra proposer les actions et les moyens à mettre en œuvre pour optimiser le développement du commerce et des



activités du centre-ville. Cette étude intégrera naturellement les changements induits par le nouveau plan de circulation qui vise à réduire le transit automobile avec une extension du plateau piétonnier et le déport des bus vers les boulevards. Elle permettra également de définir les prescriptions com-

merciales à prendre en compte dans le cadre du plan de recomposition urbaine initié par la ville et qui fait l'objet d'un concours international d'urbanisme. Pour ce concours, trois équipes d'architectes urbanistes seront sélectionnées et devront proposer des solutions pour favoriser la cohérence esthé-

tique des espaces publics et du paysage urbain tout en organisant des schémas de circulation qui privilégient les déplacements « doux ». Lancé fin septembre, le diagnostic de l'appareil commercial du centre-ville sera présenté fin décembre pour un rendu final de l'étude prévu en février 2007.

Le Sud-Lauragais (Coloursud) Un territoire en pleine mutation

Nailloux et son bassin de vie, jusqu'alors zone rurale à forte dominante agricole, sont en train de vivre une évolution-mutation majeure par leur accessibilité incontestable grâce à l'A66, la présence d'une entrée-sortie à proximité immédiate du chef-lieu, l'arrivée de nouvelles populations résidentes, ainsi que par leur intégration à l'aire urbaine et à la mise en œuvre de la territorialisation des politiques territoriales. Coloursud fait partie du Pays lauragais en étant aux portes de Toulouse.

Coloursud et ses responsables élus ont comme objectif un plus juste équilibre entre habitat et lieu de vie de qualité, avec accueil de nouvelles populations et maintien de nouvelles entreprises et donc d'emplois.

Outre la création de zones d'activité de qualité, Coloursud souhaite se rapprocher de partenaires œuvrant dans le développement économique comme la chambre des métiers et de l'artisanat mais aussi s'appuyer sur les entreprises locales. Celles-ci sont déjà regroupées au sein

du Cercle des Entrepreneurs, aujourd'hui fort d'une trentaine de membres, concentré sur Nailloux avec un élargissement en cours à la totalité de la zone Coloursud.

Une première rencontre a réuni artisans locaux, élus des communes de Coloursud et CMA 31 (une cinquantaine de participants) autour de la présentation d'un diagnostic de l'artisanat et une étude de faisabilité de zones d'activité a été réalisée par le conseil général.

La prochaine étape est la constitution d'un comité

consultatif de développement économique, mini-conseil économique local regroupant Coloursud, Cercle des Entrepreneurs et les organismes consulaires, dont bien sûr la CMA.

Cette démarche économique participative constitue une approche originale en Haute-Garonne rurale. En données synthétiques, l'artisanat du Sud lauragais représente une centaine de petites entreprises, 250 actifs (travailleurs indépendants et salariés) et déjà un des principaux employeurs du territoire.

Le Sicoval communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain

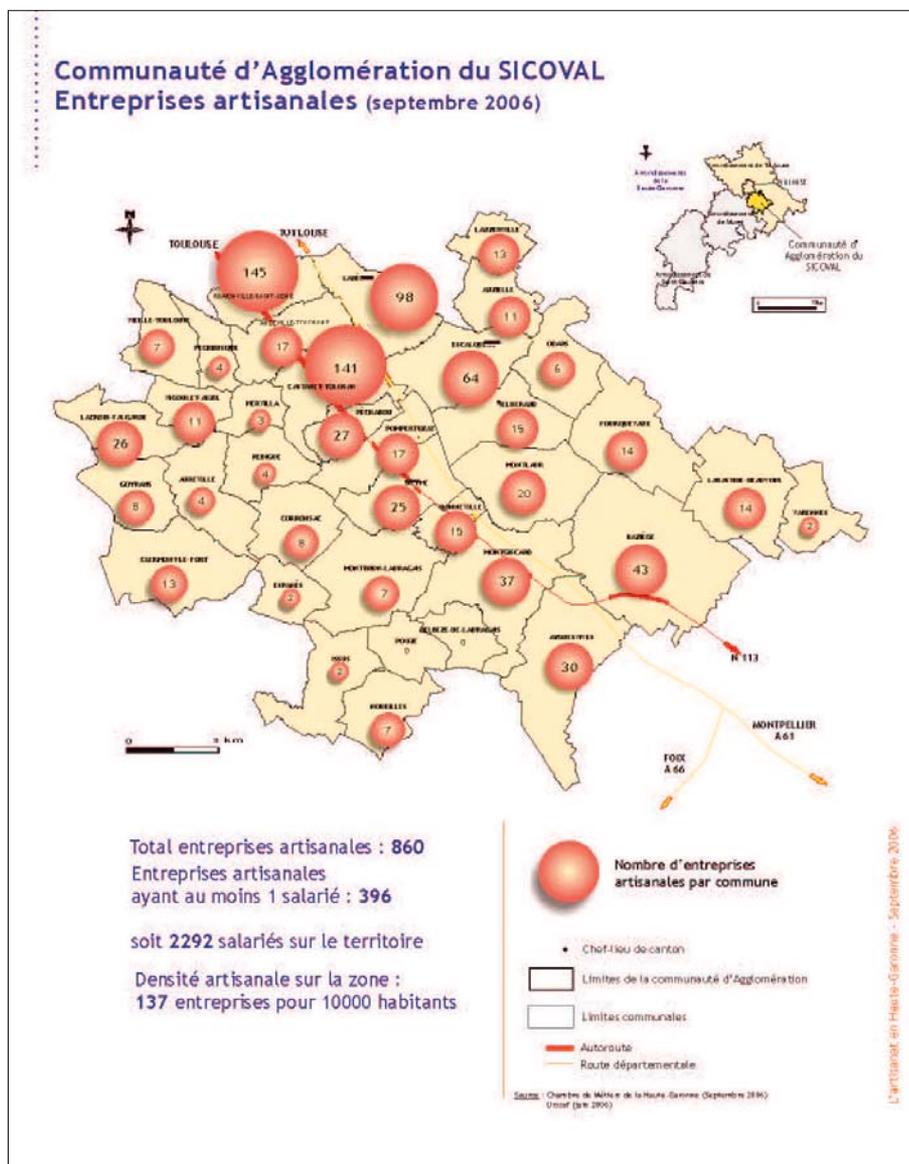
Un territoire dynamique pour un artisanat fort et diversifié

Le Monde des Artisans poursuit sa présentation des territoires de la Haute-Garonne, de la place de l'artisanat dans l'économie locale, des initiatives des collectivités en matière de développement économique, ainsi que du rôle de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Après le Saint-Gaudinois, Save et Garonne (Grenade), c'est sur la communauté d'agglomération du Sicoval que nous vous présentons ce numéro d'automne. Le Sud-Est toulousain a connu au cours de ces trente dernières années une évolution majeure passant d'un contexte rural à des caractéristiques péri-urbaines marquées (plus ou moins fortes en fonction de l'éloignement de la ville centre Toulouse). L'artisanat a suivi et même devancé cette tendance suivant l'explosion démographique de toute cette zone géographique.

860 entreprises artisanales sont implantées sur le territoire du Sicoval et emploient près de 2 300 salariés, ce qui représente environ 3 200 actifs qui travaillent dans le secteur des métiers sur le Sud-Est toulousain. Une quarantaine d'entreprises se créent ou se reprennent chaque année, avec une accélération ces cinq dernières années. Les services et les activités du bâtiment sont fortement présents, l'artisanat de production étant moins représenté.

À partir de ce constat, le recrutement d'un chargé de mission artisanat engage un certain nombre d'initiatives (accueil de porteurs de projet, zones d'activités adaptées, service emploi-entreprises...) en direction de l'arti-





sanat (l'activité et l'emploi sur le Sicoval sont longtemps restés orientés vers le

tertiaire et l'innovation). La chambre de métiers et de l'artisanat est pleinement associée à cette orientation du Sicoval et s'en félicite. Les principaux axes de collaboration seront :

- la connaissance et la valorisation de l'artisanat local,
- la définition d'une offre adaptée en matière d'implantation,

- l'accompagnement de la création et du développement des entreprises,
 - l'accompagnement de la transmission d'entreprises,
 - les actions en faveur de l'emploi artisanal,
- Ils font l'objet d'une convention de partenariat signée le 4 octobre 2006 (voir photo) par les présidents du Sicoval et de la CMA 31.

François-Régis Valette, président du Sicoval L'artisanat, facteur essentiel du développement local

Pouvez-vous rappeler les grands axes d'actions du Sicoval en matière de développement économique ?

François-Régis Valette : Le développement économique du territoire a été une des premières missions que le Sicoval s'est données, dès sa création. Depuis trente ans, nous aménageons et développons les parcs d'activités qui composent la technopole Toulouse Sud-Est. En 2004, trois axes forts ont été inscrits dans notre programme communautaire de développement durable : maintenir et renforcer une activité économique diversifiée et équilibrée avec le développement du sud du territoire ; aménager et équiper les parcs d'activités économiques en les dotant de services aux entreprises ; favoriser l'emploi et l'insertion.

Dans quelle mesure l'artisanat et le commerce peuvent-ils s'inscrire dans cette politique ?

F.-R. V. : En tant que facteur essentiel du développement local, l'artisanat constitue un élément important de la mixité économique du territoire. Il permet également le développement de services de proximité qui accompagnent une croissance solidaire et harmonieuse du territoire et concourt à maintenir une vie et une animation économiques dans les 36 communes. Enfin ce secteur est un important pourvoyeur d'emplois.

Quels sont les projets du Sicoval, à court ou moyen terme, pour développer ce type d'activités ?

F.-R. V. : Le projet global du Sicoval pour développer ce type d'activités repose sur quatre composantes :

- la création d'un poste de chargée de mission, qui a vu le jour en juillet 2005, pour le conseil, l'aide à l'implantation, et le suivi des entreprises artisanales et du très petit commerce ;
- la création de parcs d'activités dédiés à l'accueil de ces entreprises artisanales : Vic à Castanet, le Visenc à Baziège (20 hectares) et les Monges à Deyme (30 hectares) ;
- la construction d'hôtels d'entreprises artisanales à raison d'un par an, sur trois ans. Leur vocation : accueillir en priorité des entreprises artisanales en création et/ou en développement ;
- l'établissement d'un partenariat fort entre le Sicoval et la chambre de métiers et de l'artisanat, favorise la mise en œuvre, notamment d'une plate-forme d'accompagnement avec les partenaires de l'entreprise : experts-comptables, banquiers, assureurs... Cette plate-forme fera bénéficier les entreprises d'un suivi personnalisé.

Quel intérêt trouvez-vous à vous rapprocher de la CMA ?

F.-R. V. : La mutualisation des ressources et des compétences de nos deux structures nous permettra de mieux coordonner nos actions et nos efforts. Nous pourrions ainsi répondre de manière plus efficace aux attentes des professionnels et des porteurs de projet de ce secteur. C'est ainsi que, par exemple, d'ici la fin de l'année 2006, nous organisons avec la chambre de métiers et de l'artisanat une réunion de sensibilisation à la transmission d'entreprises pour les artisans du territoire.

EN BRÈF

Artisanat et commerce Un nouvel espace d'activité intercommunal

Le Sicoval aménage, commercialise et développe des parcs d'activité économique composant la technopole Toulouse Sud-Est, Labège-Innopole étant le plus important et le plus connu d'entre eux (parc du Canal, Agrobiopole, vallée de L'Hers). À l'instar de ces sites historiques, le Sicoval gère des sites à vocation mixte de moindre étendue qui accueillent des entreprises de tous types et de toutes tailles, mais sont aujourd'hui quasi commercialisées (Vic à Castanet, Bogue à Escalquens, la zone nord à Ramonville...).

Dans une logique de rééquilibrage du développement de son territoire, et en réponse à l'attente des TPE-PME à la recherche de locaux d'activité, le Sicoval étudie l'aménagement de zones d'activité spécialement dédiées au commerce et à l'artisanat, en particulier la zone du Visenc à Baziège.

Cette zone d'environ 20 hectares constituera une possibilité d'implantation de qualité (notamment à travers des aménagements paysagers) adaptée à la petite entreprise et dotée à terme d'une offre de locaux du type hôtel d'entreprise.

Sicoval Une chargée de mission artisanat, commerce et économie solidaire

Afin d'être encore plus opérationnel en direction des entreprises artisanales et commerciales du territoire, le Sicoval a créé au sein de sa direction de l'économie et de l'emploi un poste de conseiller-animateur spécialement dédié aux petites entreprises. Sylvie Ortolan, en tant que chargée de mission artisanat, commerce et économie solidaire, assure depuis juillet 2005 la promotion et le développement des activités artisanales et commerciales au cœur des communes des territoires et des zones d'activités dédiées. Elle contribue ainsi à l'essor d'une mixité économique des entreprises. Le premier accueil et l'orientation des porteurs de projet, la mise en œuvre d'un programme structuré d'accueil des TPE (bâtiment et accompagnement) sont deux domaines parmi d'autres où elle est déjà très présente.

Contact : 05 62 24 28 21.
E-mail : sylvie.ortolan@sicoval.fr

Les Pyrénéennes

L'artisanat rural du département valorisé

Tous les trois ans, l'économie rurale du Comminges fait sa promotion à travers les Pyrénéennes de Saint-Gaudens. Organisée par la communauté de communes du Saint-Gaudinois avec la chambre d'agriculture et le soutien de l'État et des collectivités locales, cette manifestation a regroupé les 8, 9 et 10 septembre dernier 500 exposants et a vu une fréquentation du public s'élever à 40 000 visiteurs.

Éleveurs, producteurs, artisans, fournisseurs de matériel, institutions et organismes de formation, tous ont mis en valeur leurs produits, leur savoir-faire et la richesse du monde rural aux Pyrénéennes de Saint-Gaudens. Pour la chambre de métiers et de l'artisanat, ce rendez-vous est important pour la promotion de l'artisanat rural, quand on sait qu'il représente près de 7 000 entreprises en Haute-Garonne, soit un tiers de l'effectif départemental, et 2 200 entreprises en Comminges. Le président Pérez était présent à l'inauguration de ces septièmes Pyrénéennes à côté du préfet de région, André Viau, et de toutes les personnalités régionales et départementales, marquant ainsi l'importance de cette manifestation.

La chambre de métiers et de l'artisanat était engagée dans trois domaines :

■ la création, la reprise d'entreprise et l'emploi sur un



De gauche à droite : M. Izard, M. Idiart, M. Viau, M. Pérez et M^{me} Sassano.



stand organisé avec la chambre d'agriculture et la CCIT ;
■ la mise en valeur du mobilier extérieur bois réalisé



par l'association d'artisan E. Sens Bois, association créée à l'initiative de la chambre de métiers et de

l'artisanat dans le cadre d'une démarche collective de diversification vers le marché de l'aménagement des sentiers de randonnées ;

■ la promotion, dans le cadre d'une contribution au développement durable, des techniques de construction écologique. Réalisé par la conférence de l'artisanat pyrénéen représentant les six chambres de métiers et de l'artisanat des Pyrénées avec le soutien de la communauté de communes et de nombreux partenaires, un pavillon témoin permanent présente les savoir-faire des artisans du bâtiment formés à l'utilisation des matériaux naturels issus de l'agriculture et de la sylviculture (bois, paille, chanvre, chaux, terre...).

À noter également la présence d'un stand commun de l'UPA et de l'association des conjoints d'artisans AC-TIF 31.

Après ce succès 2006, vive les Pyrénéennes 2009 !

LA MAISON POLLET

Fournitures métiers de bouche

Épices - Boyaux - Matériels

13 Rue Paul Décamps

Tel : 05 61 49 43 91

31 300 TOULOUSE

Fax : 05 62 48 39 50

Service personnalisé

Du Lundi au Jeudi : 8H - 12 H & 14 H - 18 H

Le Vendredi : 8H - 12 H & 14 H - 17 H

SARL LUCAS-RUELLE

SND

Vêtements de travail
et professionnels

8 Chemin Genêts

31120 PORTET SUR GARONNE

05 62 20 07 64

Les Artisanales du Comminges 2006 Succès pour les trois expositions organisées par la CMA

Pour la deuxième année consécutive, la chambre de métiers et de l'artisanat a mis en œuvre, dans le pays Comminges Pyrénées, ses expositions d'artisanat d'art et de tradition populaire, ainsi que de la décoration et du mobilier d'intérieur :

■ Saint-Gaudens en juillet, inaugurée par David Morales, membre élu de la CMA

31, et Philippe Perrot, maire de Saint-Gaudens ;

■ Aspet en août, inaugurée par Louis Belmonte, membre du bureau de la CMA 31, et Jean-Pierre Brana, président de la Communauté de communes des Trois vallées, en présence de Josette Sarradet, maire et conseillère régionale d'Aspet ;

■ Luchon en septembre, inaugurée par Annie Ros,



Annie Ros, René Rettig et Jean Panien des Touches entourés de quelques exposants.

Entretien avec monsieur René Rettig, maire de Bagnères-de-Luchon.

Que représentent pour Luchon les Artisanales du Comminges ?

René Rettig : Créée en 1995, cette exposition anime depuis maintenant onze ans la vie touristique et thermale de notre ville en septembre et aide les artisans de nos Pyrénées à mieux se faire connaître.

Comment vivez-vous le partenariat avec la chambre de métiers et de l'artisanat ?

R. R. : Ce partenariat, successivement avec les présidents Delmas et Pérez, est excellent ! Aujourd'hui, il se conforte avec votre engagement à nos côtés sur des projets d'importance pour le développement économique et touristique de notre ville.

vice-présidente de la CMA 31, et René Rettig, maire de Luchon.

85 artisans, installés en Haute-Garonne ou dans les départements voisins pyrénéens de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées, ont répondu à l'invitation. Réalisées par la chambre de métiers et de l'artisanat de la

Haute-Garonne avec le soutien du conseil régional de Midi-Pyrénées et des trois collectivités locales concernées, ces Artisanales marquent la volonté de notre établissement de promouvoir l'artisanat et de contribuer au développement local et à l'animation touristique du Comminges.

Annonces transmission/reprise

Offres transmission

■ **Offre 09806.** Salon de coiffure de 50 m². Secteur Saint-Gaudens. Chef d'entreprise + 1 apprenti contrat BP. CA : 45 400 €

■ **Offre 07103.** Salon d'esthétique situé à Toulouse. Agréable salon de 50 m², 3 cabines. Chef d'entreprise + apprenti BP. CA : 53 800 €

■ **Offre 05906.** Boulangerie Pâtisserie Traiteur. Secteur de Saint-Gaudens. 1 ouvrier boulanger + 2 vendeuses + 1 livreur. Magasin 30m² + fournil + laboratoire pâtisserie. CA : 180 000 €

■ **Offre 01506.** Charcuterie traiteur. Ville en pleine expansion à 15kms sud Toulouse. Affaire tenue par couple + 1 salarié. Locaux de 125m² rénovés en 2003. Matériel complet. CA : 214 000 €

■ **Offre 02006.** Garage mécanique auto. Situé secteur Lauragais. Chef d'entreprise + 1 salarié. Local de 300 m² + parking de 1 500 m². Situé en bordure RN 113. CA : 124 700 €

■ **Offre 03305.** Carrosserie située à Toulouse. Affaire tenue par couple + 1 ouvrier + 1 apprenti. Bâtiment de 700 m² + parking. Equipement récent. CA : 311 000 €

■ **Offre 04006.** Entreprise de maçonnerie charpente couverture. Située sur agglomération Toulousaine. 22 salariés dont 6 chefs d'équipe. Equipement complet. CA : 2 150 000 €

■ **Offre 09705.** Entreprise de travaux publics génie civil. Située au sud de la Haute-Garonne. Tenue par chef d'entreprise + 4 ouvriers + 1 secrétaire. Recherche collabo-

rateur salarié pour reprise future entreprise. CA : 593 000 €

■ **Offre 04306.** Entreprise de fabrication de mobilier. Située à proximité de Toulouse. 21 salariés. Bâtiment de 4 000 m² entièrement équipé sur terrain de 8 000 m². CA : 1 768 000 €

■ **Offre 07806.** Magasin de vente réparation matériel TV Hifi Vidéo électroménager. Situé à proximité de Toulouse. Local de 45 m². CA : 148 000 € (2/3 vente, 1/3 réparation)

Consultez nos offres de vente de fonds sur les sites Internet : www.actcontact.net et www.bnoa.net. Pour tous renseignements complémentaires contactez Nathalie Watek au 05 61 10 47 14.

Jean-Paul Debeuret, « Bien préparée, une entreprise est toujours vendable »

Jean-Paul Debeuret a lancé, voilà trois ans, la Caravane des entrepreneurs, pôle itinérant de compétences spécialisé dans la reprise et la transmission. Depuis le 20 mars, il sillonne la France réunissant à chaque étape des experts locaux pour distiller des informations précises et individualisées.

Le Monde des Artisans : Quelles sont les attentes des entrepreneurs qui viennent sur la Caravane ?

Jean-Paul Debeuret : Les futurs cédants ont besoin de réponses claires et précises, mais également d'une vue d'ensemble de la transmission, de la reprise ou de la création. Souvent déjà bien encadrés, les artisans se plaignent cependant du caractère trop technique de leurs conseillers : le comptable parle de chiffres, l'avocat de droit et de fiscalité. Sur la Caravane, ils apprécient que les équipes leur parlent d'eux, dans leur ensemble, avec une attention pour les implications personnelles, familiales et patrimoniales.

LMA : Les artisans viennent-ils nombreux ?

J.-P. D. : Pas assez. Les artisans proches de la retraite n'ont pas toujours conscience qu'il faut préparer la transmission de leur entreprise. On sent que beaucoup sont dans une démarche de cessation plus que de cession/transmission. C'est dommage, car une entreprise peut toujours se vendre moyennant quelques efforts.

D'autre part, de nombreux artisans ont peur d'afficher qu'ils envisagent d'arrêter. Ils ne veulent pas croiser un concurrent et apparaître en position de faiblesse. Et pourtant c'est bien le contraire ! Un chef d'entreprise responsable doit préparer son départ.



Jean-Paul Debeuret : « Nous rencontrons beaucoup de jeunes issus directement de l'artisanat qui connaissent bien leur métier et veulent se mettre à leur compte. On rencontre aussi de plus en plus de cadres qui cherchent une entreprise à reprendre. »

LMA : Quels sont ces efforts à fournir ?

J.-P. D. : Le premier est de maintenir l'entreprise en forme, ne surtout pas baisser les bras les deux ou trois dernières années. Lever le pied, même légèrement, éviter les investissements ou se sentir moins impliqué fait rapidement perdre de la valeur. Au contraire, la transmission doit être une motivation pour donner un dernier coup d'accélérateur, ce qui rendra l'entreprise vendable ou fera gonfler la note.

LMA : Pour une transmission, il faut évaluer des candidats repreneurs sont-ils au rendez-vous ?

J.-P. D. : Au rendez-vous de la Caravane, c'est sûr. Ils sont même surreprésentés avec de nombreux profils diffé-

rents. Beaucoup de jeunes issus directement de l'artisanat. Ils connaissent bien leur métier et veulent se mettre à leur compte. Ils ont des idées claires et précises de ce qu'ils veulent et ont donc un champ d'investigation plutôt restreint, généralement autour de questions financières.

La nouveauté vient de ces cadres qui cherchent à se reconverter et restent ouverts à toute opportunité. Ils ont des compétences de gestion et de management, et des idées pleines la tête. Ils cherchent des entreprises pour les savoir-faire et non pour la rentabilité immédiate. Ainsi, leur choix peut se porter sur des entreprises qui ne pensaient pas être très attirantes, mais qui ont les moyens de s'adapter et de se spécialiser.

LMA : Quelles mesures prendre pour attirer

d'avantage de repreneurs et combler le vide des baby-boomers devenus papy-boomers ?

J.-P. D. : De nombreux progrès ont déjà été faits notamment grâce au travail commun des conseils régionaux et des chambres consulaires. De nombreuses formes d'aide sont apparues et la plupart des mesures adoptées peuvent s'avérer efficaces. Je pense à l'Ofrac, aux aides au diagnostic ou à l'évaluation, aux investissements préalables à la cession, aux aides à l'embauche de cadres, à Oséo ou encore aux avances remboursables. Avant d'ajouter de nouvelles mesures, encore faut-il mettre en œuvre celles-là. D'ailleurs, les aides ne sont que des soutiens et des garanties : il faut toujours prendre des risques à un moment ou à un autre.

LMA : Alors que faire de plus ?

J.-P. D. : Le problème, c'est la communication. Ceux qui conseillent les artisans ne maîtrisent pas suffisamment le processus complexe de la transmission car ils ont une vision partielle. Tous les acteurs doivent travailler ensemble.

Le fait de parler de l'entreprenariat à l'école est également très positif. Ainsi, la Ville de Reims me sollicite tous les ans pour une journée de sensibilisation auprès des jeunes. Car l'avenir des entreprises, c'est bien ces nouvelles générations.

Propos recueillis
par Charles-A. Thuillier

**TOUTES LES HYUNDAI SONT GARANTIES 3 ANS KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ.
LES UTILITAIRES HYUNDAI VOUS GARANTISSENT AUSSI
DE JOINDRE L'AGRÉABLE À L'UTILE.**

Remise
-3000€* HT
déjà déduite



Remise
-2000€* HT
déjà déduite

- ✓ - 1,3 t de charge utile
- ✓ - 5,72 m³ de volume de chargement
- ✓ - Porte latérale coulissante
- ✓ - Airbag conducteur de série pour votre sécurité
- ✓ - Pour votre confort d'utilisation, direction assistée, vitres électriques et verrouillage centralisé de série

- Charge utile de 1 260 kg
- Basculement par un verin avec groupe hydro-électrique 12 V
- Fond en tôle épaisseur 30/108 cm une partie
- Peinture apprêt bi-composant laque polyuréthane 2 couches
- Porte-échelle grillagé et galvanisé
- Hayon arrière 0,425 m à ouverture automatique

GAMME VÉHICULES UTILITAIRES

H1 Van 2.5 td : 12 480 €* HT / H1 Benne btp triverse 2.5 TD : 17 790 €* HT

Toute la gamme SSANGYONG est disponible en TVA récupérable



REXTON

à partir de **30 490 € TTC**



KORANDO

à partir de **21 990 € TTC**

RODIUS



à partir de **27 990 € TTC**



SSANGYONG

KYRON



à partir de **26 490 € TTC**

GAMME

MUSSO Sport



à partir de **22 500 € TTC**

AUTOMOBILES DELAHAYE

Route de Labège
31670 LABÈGE

05 61 00 77 44

EXPOSITION SAV - CARROSSERIE

124 Av. des Etats-Unis
31200 TOULOUSE

05 34 400 999

Vous avez toujours voulu prendre les rênes mais pas tous les risques.

PRÊT SOCAMA TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISE

JUSQU'À 100 000 €

CAUTION ET GARANTIES LIMITÉES

Vous souhaitez reprendre une entreprise ? Franchissez les obstacles grâce à la Banque Populaire. Le Prêt SOCAMA Transmission-reprise vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine*. Le montant des garanties est limité à seulement 25 % du montant initial du prêt. Une exclusivité Banque Populaire pour vous lancer l'esprit tranquille.



Fonds
européen
d'investissement

Pour ces opérations, la SOCAMA bénéficie de la contre-garantie du FEI. Le Fonds européen d'investissement gère ce programme pour le compte de la Commission européenne dans le cadre de son plan pluriannuel en faveur des petites entreprises.



*Prêt allant jusqu'à 100 000 €. Sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise, mais est limité à 25 % du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.